

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Gestion & Police de l'Eau Unité Quantité – Lit Majeur

Etude de l'aléa inondation de l'Ousse et cartographie des zones inondables entre Artigueloutan et Bizanos

Note de présentation Commune d'Idron

Mars 2017

Document approuvé Par arrêté préfectoral le : 19/09/2018



Direction France Sud et Outre-Mer Agence Aquitaine 2A avenue de Berlincan - BP 50004 33166 Saint-Médard-en Jalles Cedex - France

Agence de Biarritz 69 avenue du Maréchal Juin 64200 BIARRITZ - France

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 15MAT009

Intitulé du projet : Plan de Prévention du Risque Inondation – aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse et ses principaux affluents

Intitulé du document : Note de présentation - Commune d'Idron

Version				
	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
V0 AB	6	SJ	08/03/2017	Version initiale
V1 AB	8	SJ	27/03/2017	Remarques DDTM64
V2 AB	8	SJ	06/04/2017	Version finale



Sommaire

1	Les	inordations du 24-25 janvier 20149
	1.1 An	alyse pluviométrique9
	1.2 Ch	ronologie générale13
	1.3 Tra	ansferts entre cours d'eau17
	1.3.1	Echanges de volumes de crue
	1.3.2	Le répartiteur de l'Ousse vers l'Arriou Merdé 19
2	Etuc	de hydrologique21
	2.1 Pro	ésentation du bassin de l'Ousse21
	2.2 Co	ntexte géologique22
	2.3 Hy	pothèses de calcul24
	2.3.1	Découpage en bassins versants24
	2.3.2	Coefficients de ruissellement24
	2.3.3	Curve Number et temps de réponse27
	2.3.4	Méthode du double réservoir linéaire 28
	2.4 Ca	cul des débits de référence29
	2.4.1	Calcul du débit decennal29
	2.4.2	Calcul du débit centennal29
	2.4.3	Comparaison des résultats30
3	Etuc	de hydraulique31
	3.1 Do	nnées topographiques31
	2 2 00	corintian de l'autil hydraulique





4

NOTE DE PRESENTATION DES ALEAS POUR LES CRUES DE L'OUSSE

3.3 Maillage35								
3.4 Condition aval39								
3.5 Rés	ultats de calage sur la crue de janvier 201439							
3.5.1	Comparaison des niveaux du modèle et des laisses de crue 39							
3.5.2	Analyse de sensibilité44							
3.5.3	Comparaison avec les crues passées45							
3.6 La c	rue de référence49							
3.6.1	Définition							
3.6.2	Scénarios testés							
3.6.3	Analyse de sensibilité51							
3.7 Les	grandeurs cartographiées52							
3.7.1	Les hauteurs d'eau							
3.7.2	Les vitesses d'écoulement							
3.7.3	La bande forfaitaire de sécurité							
3.8 Clas	ssification de l'aléa53							
3.8.1	Principe de base53							
3.8.2	Grille d'aléas54							
Carto	ographie de l'aléa inondation sur la							
comr	mune d'Idron55							
4.1 Prés	sentation de la commune d'Idron55							
4.1.1	Cadre géographique55							
	Cadre hydrographique							
7.1.2	Caure Trydrographique							
4.2 Les inondations sur la commune57								
4.3 Les	aléas sur la commune64							
4.4 Com	paraison avec le PPRI actuel approuvé le 31 juillet 2002 69							





Table des annexes

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE DES ALEAS

ANNEXE 2: LAISSES DE CRUE ET PHOTOS

ANNEXE 3: DONNEES TOPOGRAPHIQUES

ANNEXE 4: FICHES OUVRAGES

ANNEXE 5: FICHES MERLONS

Tables des illustrations

igure 1: Inondation à Idron en janvier 2014 (source SDIS 64)	7
igure 2 : Stations pluviométriques	9
igure 3 : Cumuls bruts journaliers de la pluie de janvier 2014	. 10
figure 4 : Cumuls horaires de la pluie de janvier 2014	. 12
figure 5 : Articles de journaux (République des Pyrénées 27-01, Sud-Ouest 26-01)	. 14
igure 6 : Articles de journaux sur la crue (République des Pyrénées 25/26-01)	. 15
igure 7 : Emprise estimée de la crue de janvier 2014 entre Artigueloutan et Bizanos	16
igure 8 : Profils en travers de la vallée de l'Ousse en amont et en aval du répartiteur	. 17
igure 9 : Transferts en amont d'Ousse	. 18
igure 10 : Transferts en aval de Lée	18
igure 11 : Répartiteur Ousse (à droite) et Arriou Merdé à gauche	19
igure 12 : Arrivée des eaux de l'Ousse en rive gauche au bras sans passage par le répartiteur (cercle violet)	
igure 13 : Extrait de la carte géologique (source BRGM)	23
igure 14 : Hydrogramme de crue et hyétogramme – illustration du lag - time	28
igure 15 : Extrait du MNT (source : MNT CAPBP)	31
igure 16 ; Altimétrie générale (source : MNT CAPBP)	32
igure 17 : Exemple de maillage triangulaire, avec taille variable suivant l'enjeu	36





Figure 18 : Emprise du modèle 2D	37
Figure 19 : Extrait en vue 3D du maillage utilisé pour les calculs hydrauliques	38
Figure 20 : Synthèse des écarts entre niveau de laisse et niveau du modèle 2D (pour toutes le communes entre Artigueloutan et Pau)	s 40
Figure 21 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Artigueloutan	42
Figure 22 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Ousse	42
Figure 23 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Lée	43
Figure 24 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Idron	43
Figure 25 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Bizanos	44
Figure 26 : Pont de l'Ousse rue de la Gare en 1952 (source DDTM64)	46
Figure 27 : Pont de l'Ousse rue de la Gare en 2014 (source DDTM64)	46
Figure 28 : Dérivation en crue de l'Ousse (source CETE 2009/ISL 2014)	47
Figure 29 : hydrogrammes de crue théorique et modèle de janvier 2014	48
Figure 30 : Illustration de la détermination de la valeur maximale des hauteurs d'eau	50
Figure 31 : Influence de la modification des paramètres sur la ligne d'eau centennale à Ousse.	51
Figure 32 : Exemple de restitution par classes d'iso-hauteurs	52
Figure 33 : Exemple de restitution par classes d'iso-vitesses	52
Figure 34 : Exemple de bande de sécurité (hachurage orange)	53
Figure 35 : Schéma des conditions de déplacement de personnes dans l'eau	53
Figure 36 : Grille de lecture des aléas	54
Figure 37 : Réseau hydrographique à Idron	56
Figure 38 : L'Ousse – seuil RD 513 et aval rue Cam Marty	57
Figure 39 : Fossé Est du Clos Beaumont – coté RD213 et buse de connexion à l'Ousse	58
Figure 40 : Le Lassègue – chemin du Lassègue	58
Figure 41 : Le Lassègue – le long de la rocade et en aval	58
Figure 42 : L'Arriou Merdé – rue Lannot et merlon rive gauche chemin de l'Arriou	59
Figure 43 : L'Arriou Merdé – Passerelle Juyou et RD 938	60
Figure 44: Ecoulements en janvier 2014 à Idron	61
Figure 45 : L'Ousse lors de la crue de janvier 2014 en aval du Château d'Idron (source SDIS64) 62
Figure 46 : Inondation chemin des Cambets lors de la crue de janvier 2014 en amont de la roc (source SDIS64)	
Figure 47 : L'Ousse lors de la crue de janvier 2014 chemin des Cambets (source SDIS64)	63
Figure 48 : Impact de la suppression des merlons à Idron	65
Figure 49 : Aléas en crue centennale à Idron	67
Figure 50 : Comparaison des aléas à Idron	70







Table des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des stations pluviométriques	10
Tableau 2 : Cumul de pluie sur un et deux jours et occurrence	1
Tableau 3 : Chronologie sommaire de la crue du 24 - 25 janvier 2014	13
Tableau 4 : Communes et cours d'eau concernés par cette étude	2
Tableau 5 : Présentation du bassin versant de l'Ousse	2:
Tableau 6 : Caractéristiques des sous bassins versants	2
Tableau 7 : Comparaison avec les débits du PPRI	30
Tableau 8 : Tronçons de merions levés pour cette étude	33
Tableau 9 : Ecart des niveaux entre le modèle et la laisse	۸.





SAFEGE
ETULIGIET FORKASE
PRÉFET LOS PRÉNÉESE PRÉNÉES PRÉNÉESE PRÉNÉES PRÉNÉESE PRÉNÉES PRÉNÉES



PREAMBULE

Les 24 et 25 janvier 2014, la vallée de l'Ousse a subi d'importantes inondations suite aux débordements de la rivière l'Ousse et de son affluent rive gauche, l'Arriou Merdé.



Figure 1: Inondation à Idron en janvier 2014 (source SDIS 64)

Le retour d'expérience de la crue de janvier 2014 a montré que l'enveloppe de la crue était plus étendue que la zone inondable des PPRI des communes d'Artigueloutan, Idron et Bizanos.

A la suite de cette crue, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé d'engager une nouvelle étude hydraulique de définition des aléas sur le bassin versant de l'Ousse. Cette étude est basée sur les relevés de la crue de 2014, elle a pour objet de définir l'aléa inondation sur les communes de la vallée de l'Ousse pour une crue centennale du cours d'eau de l'Ousse et de ses principaux affluents.

La cartographie des zones inondables a été réalisée dans un premier temps à l'aval d'Artigueloutan pour mettre à jour les Plans de Prévention des Risques inondation pour lesquels des écarts avaient été constatés.

La cartographie des zones inondables sera poursuivie dans un deuxième temps sur l'amont de la vallée.

La présente note de présentation comprend :

- 1 l'analyse de la crue des 24 et 25 janvier 2014 ;
- 2 un résumé de l'étude hydrologique ;
- 3 une présentation de l'étude hydraulique ;
- 4 la cartographie de l'aléa inondation sur la commune d'Idron.

SAFEGE Ingénieurs Conseils







1 LES INONDATIONS DU 24-25 JANVIER 2014

1.1 ANALYSE PLUVIOMETRIQUE

Le bassin de l'Ousse ne possédant pas de stations de mesure, le débit de la crue de janvier 2014 n'a donc pas été mesuré. L'étude a commencé par s'intéresser aux cumuls de pluie mesurés sur les stations du secteur (cf. Figure 2 et Tableau 1).



Figure 2 : Stations pluviométriques

Constitution of the state of th



Tableau 1 : Caractéristiques des stations pluviométriques

Localisation	Mesure	Altitude	Ouverture	Statut
ARGELOS	Journalière	220 m	1957	En service
BENEJACQ	Journalière	255 m	1955	En service
ESPOEY	Journalière	312 m	1920	En service
PAU-UZEIN	6 min	183 m	1921	En service
TARBES	6 min	360 m	1944	En service
ANDOINS	Journalière	313 m	1993	En service
GER	Horaire	410 m	2006	En service
PONTACQ	Horaire	363 m	2007	En service
SAINT PE DE BIGORRE	Journalière	444 m	2006	En service

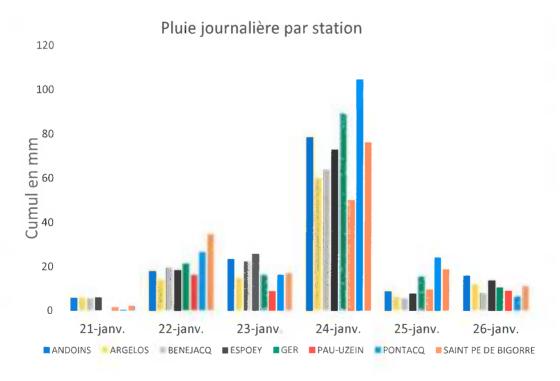


Figure 3 : Cumuls bruts journaliers de la pluie de janvier 2014

REGULAÇÃO SA ECO Ingénieuro Concei

Les trois stations avec le cumul brut le plus faible le 24 janvier sont Argelos, Bénéjacq et Pau, qui sont côté Ouest de la zone d'étude. Saint Pé, Espoey et Andoins ont des cumuls similaires et intermédiaires, tandis que Ger et surtout Pontacq ont des cumuls importants (cette dernière ayant plus du double de celle de Pau), d'occurrence estimée entre 50 et 100 ans¹.

Tableau 2 : Cumul de pluie sur un et deux jours et occurrence

Station	24	h	48 h		
Station	Cumul (mm)	T (ans)	Cumul (mm)	T (ans)	
Argelos	60	5	75	< 5 ans	
Andoins	78	10	102	20	
Bénéjacq	64	5	86	2	
Espoey	73	5	98	10	
Saint Pé	76	10	95	10	
Ger	93	50-100	118	100	
Pau	51	< 2 ans	66	< 2 ans	
Pontacq	106	100	142	> 100	

On trouve une moyenne proche de 20 mm sur les deux jours précédents le 24, signe d'une première saturation des sols en eau avant le pic du 24. Ceci est cohérent avec le rapport d'évènement de Météo France qui indique que la pluie faisant suite à une fin d'année 2013 très humide, les nappes de l'Ousse étaient fortement rechargées les mois précédents. L'indice d'humidité des sols agrégé était supérieur à la médiane dès le 20 janvier, avec une augmentation importante dès le 23.

L'analyse des trois stations horaires (Figure 4) montre que la dynamique est globalement homogène, les pics étant quasi simultanés, bien que le cumul pouvant varier du simple au double.

Les cumuls ne sont pas exceptionnels à l'échelle horaire, entre 5 et 10 ans sur 2h, 5 ans sur 6h et 10 à 20 ans pour 12 h.

On retrouve bien le comportement classique des crues hivernales où les pluies sont peu intenses mais de longue durée, avec un démarrage rapide du ruissellement massif suite à la saturation des sols des mois précédents.



¹ Occurrence de X ans : une chance sur X de se produire chaque année



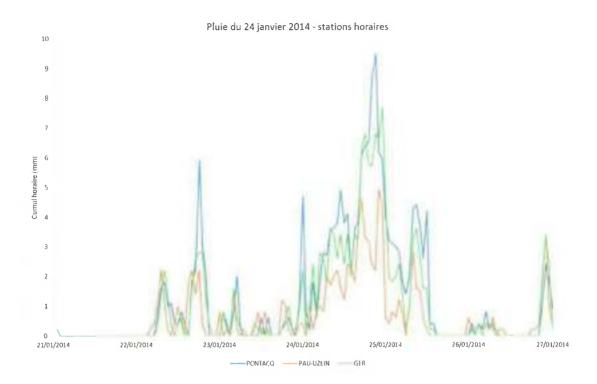


Figure 4 : Cumuls horaires de la pluie de janvier 2014



Ce qu'il faut retenir...

La crue du 24 -25 janvier 2014 a été provoquée par des pluies importantes sur la partie amont du bassin versant (dont la période de retour peut être estimée à 100 ans), faisant suite à une longue période humide ayant contribué à la saturation des sols et favorisé le ruissellement.

Les pluies sur la partie aval du bassin versant sont moins extrêmes (5 à 20 ans).

Menostry Francisco Ingenieurs Conseile

PREFET DES NYELVES ATI ANTIOLES



1.2 CHRONOLOGIE GENERALE

Les informations fournies par les différentes communes, les riverains ou les articles de presse permettent de reconstituer la chronologie suivante :

Tableau 3 : Chronologie sommaire de la crue du 24 - 25 janvier 2014

		Amont>Aval							> Aval		
Date	Heure	Pontacq	Livron	Espoey	Nousty	Artigueloutan	Ousse	Lée	idron	Bizanos	Pau
	08:00	Les Pyrénées-A	tlantiques sont p			/inondation (Météo l lu fait des cumuls de p			remarquable par sa du des sols").	rée et nécessita	int une vigilance
	18:00		Ousse en limite de débordement								
	22:00	RAS				RAS	Barrages sur RD213 (direction Lée et Artigueloutan)				
Vendredi 24/01	22:30	30 cm d'eau dans maison rue du Maréchal Foch				Débordements route de Nousty. RAS dans centre					
	23:00						L'électricité disjoncte à la boulangerie en amont RG RD38	Débordement de l'Ousse			
	23:30						Début du				
	00:00						débordement		Inondation à		
	00:30	Participation .							l'Armandieu		
	01:30	Chase inch.					10 9				
	02:00	Torrent furieux dévale la rue de la	No. do mar			Inondation rue du 8 mai, de l'école et logements R2sidence du Stade	Seator		Evacuation de l'Armandieu par les pompiers Débordement de l'Ousse dans le centre		
	03:00	république	-	-	*****	Pic de crue Evacuation des logements du centre	Per Salara				
	04:00				The same				RD213 coupée à la		
Samedi 25/01	04:30				THE REAL PROPERTY.				circulation		
	05:00				Cellule de cris	e déclenchée par le pi	éfet, mobilisation ge	ndrame et milit	aires	No. of Concession,	
	06:00						Décrue		Début décrue de l'Ousse	Name .	
	08:00				i				Pic de crue Arriou Merdé en aval de l'Armandieu	-	
	09:00				Décrue					Figure 1	
	12:00	Foyer de retraite Saint Frai évacué			Plus d'eau en lit majeur	Plus d'eau sur voirie					-
	14:00										CHARLES.
	16:00								Encore de l'eau dans la rue du château		

L'emprise globale est présentée sur la Figure 7 et on trouvera en Annexe 3 les photos prises lors de la crue ainsi que les laisses de crue (indication sur le niveau maximum atteint).

Armingar Fancian ingrinieurs Conseils



Ce qu'il faut retenir...

Chronologie de la crue du 24 -25 janvier 2014 :

- Pic de pluie à Pontacq vers 21 22 h;
- Premiers débordements entre Pontacq et Ousse, vers 22 23 h le vendredi 24 janvier;
- Pic de crue vers minuit à Pontacq, 2 h du matin dans le bassin intermédiaire, le samedi 25 matin à Bizanos et Pau. Temps de propagation du pic de 12 h environ entre Pontacq et Pau, soit environ 0.7 m/s;
- Décrue démarrant entre 5 et 9 h du matin, soit un pic d'environ 4 à 6 h;
- Pontacq, Artigueloutan et Idron les plus durement touchées.

« L'OUSSE DÉVALAIT DANS LA RUE »

ier, à la boulangerie du Moulin à Ousse, c'est le grand nettoyage. Une trentaine de pers vingtaine de po innes et une vingtaine de pompiers sont venues prêter main forte. La commissanté d'agglomération de Pau a prêté un camion-

benne.
«Il a fallu jeter pas mal de choses...», se désole Christophe Pérez, le patron des lieux. La veille, son commerce, situé au crolsement de l'avenue des Pyrénées et du chemin Cambus à Ousse, a été dévasté par l'esu.



au piège par la n IDL DIMAC 7/AH-ICLD

née. «On avait un mètre d'eau «Vendeedi soir, ven 23h, l'électri-dedans» glisse le boulanger. «tét a disjoncté », raconte-t-il.

« Là, je suis sorti et l'Ousse dévaluit comme un torrent dans la rue», « Nous avions de l'eau junqu'à la taille I il faliait se tenir pour ne pas tomber. C'était impressionnent » témoigne son épouse Piorence.

« Ce n'était jamais arrivé » « Ce n'était jamais arrivé » « Ce n eun; pamais arrive » assure le couple qui a repris la boulangerie en 2005. « Mais mos parents la tenalent deputis 20 ans» glisse Siéphone Pérez. « Un papy dit que la dernière fois que la boulangerie a su les pieds la boulangerie a su les piet dans l'eau, c'étak en 1948 l ». V.C.

auchemar au saut du lit

EN BÉARN La fullement monte des flots a pris de court de nombreux riverains de l'Ousse, dans la nuit de vendredi à samedi. Tel Gilles Desmasures, sinistré à plus d'un titre

Figure 5 : Articles de journaux (République des Pyrénées 27-01, Sud-Ouest 26-01)

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PRESENTATION **DES ALEAS** NOTE DE **POUR LES CRUES DE L'OUSSE**

INTEMPÉRIES II a plu autant en 48 heures que durant un mois de janvier habituel. Et ce n'est pas terminé. La vigilance orange est maintenue en Béarn jusqu'à cet après-midi.

Figure 6 : Articles de journaux sur la crue (République des Pyrénées 25/26-01)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILL 7-07-01-14

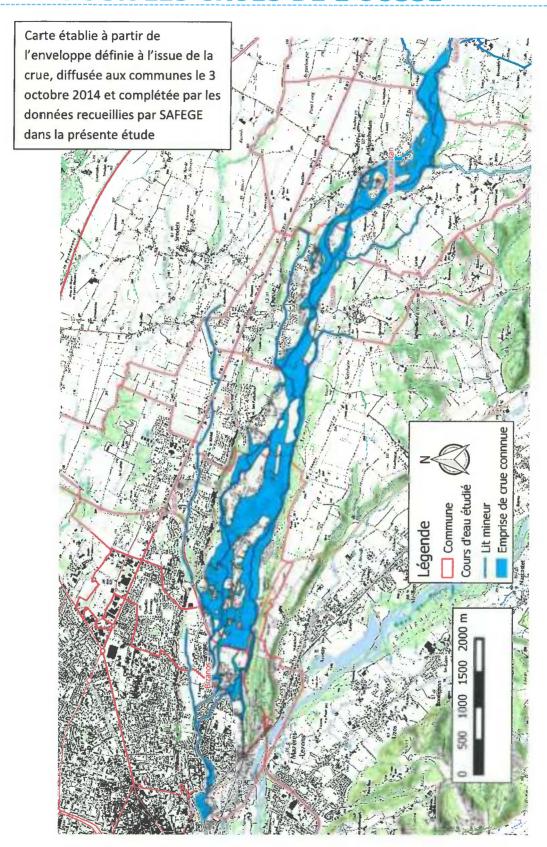


Figure 7 : Emprise estimée de la crue de janvier 2014 entre Artigueloutan et Bizanos

Etwanger Invocate

PREFET LOS PREMES ATLANTIQUES



1.3 TRANSFERTS ENTRE COURS D'EAU

1.3.1 ECHANGES DE VOLUMES DE CRUE

L'absence de modélisation 2D limitait dans les PPRi précédents la connaissance sur les échanges entre cours d'eau, qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée dans cette étude.

Sur son tracé amont, le lit majeur de l'Arriou Merdé est le point bas de la vallée et il récupère donc une partie des eaux de débordement de l'Ousse en provenance du village d'Ousse (cf. graphique de gauche à la Figure 8).

En aval du bourg de Lée, l'Arriou Merdé est ensuite perché par rapport à l'Ousse et le transfert entre les deux cours s'inversent. Ce sont les eaux de débordement de l'Arriou qui viennent rejoindre l'Ousse, ou du moins le tentent, le remblai de la RD213 bloquant l'écoulement des eaux vers le Nord et les renvoyant vers l'Ouest à Idron (cf. graphique de droite à la Figure 8).

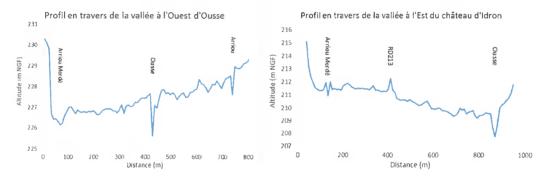


Figure 8 : Profils en travers de la vallée de l'Ousse en amont et en aval du répartiteur

D'amont en aval, on peut lister les transferts suivants (cf. Figure 9 et Figure 10)

- Ousse vers le Cazalé et le ru de Haure à Artigueloutan
- Ousse vers l'Arriou Merdé à Ousse ;
- Ousse vers l'Arriou Merdé à Lée ;
- Arriou Merdé vers Ousse à Idron :
- Arriou Merdé vers ru Fontaine et Ousse vers Labadie et Lassègue à Bizanos.

REPUBLIQUE FRANCASE

PRÉFET DES PRÉFÉES ALTANTIQUES

A SEPTE DE PRÉFÉES ALTANTIQUES

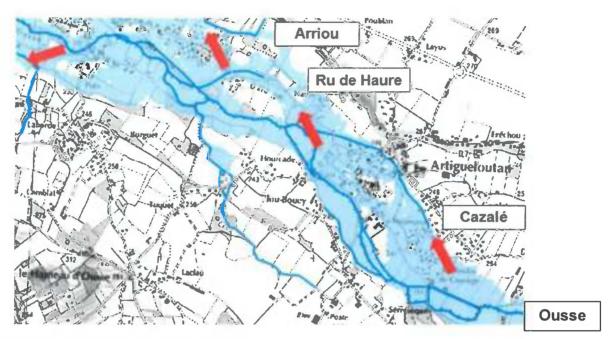


Figure 9: Transferts en amont d'Ousse

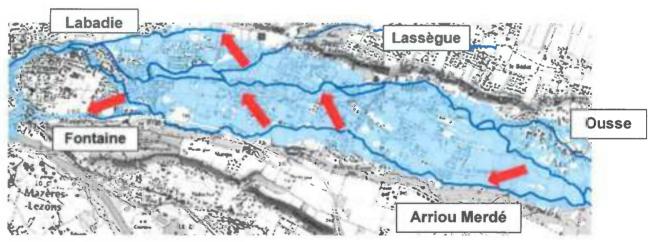


Figure 10 : Transferts en aval de Lée



1.3.2 LE REPARTITEUR DE L'OUSSE VERS L'ARRIOU MERDE

Le répartiteur de l'Ousse à Lée, situé 200 m au sud de la RD 213, permet le renvoi d'une partie des eaux de l'Ousse vers l'Arriou Merdé, dont les caractéristiques physiques et hydrauliques changent brutalement en aval de l'ouvrage. Le lit du ruisseau s'élargit, les berges se rehaussent suite à la mise en place quasi continuelle de merlons de berges, permettant de limiter les débordements.



Figure 11 : Répartiteur Ousse (à droite) et Arriou Merdé à gauche

L'ouvrage a vocation à séparer les débits à faibles et moyennes eaux, mais est rapidement submergé en période de crue et son influence disparait.

Il est de plus court-circuité par les débordements en amont, les eaux de l'Ousse arrivant à l'Arriou Merdé en ruisselant à travers les champs au sud-ouest d'Ousse sans passer par la séparation des bras en amont du village de Lée (cf Figure 12). Enfin, les eaux de l'Arriou Merdé dans Idron amont traversent le bourg et rejoignent l'Ousse.

La séparation théorique des débits exprimés dans les études hydrauliques passées ne traduisait pas parfaitement l'aspect 2D des écoulements, en particulier les transferts observés entre l'Ousse et ses affluents lors de la crue de 2014. Les modèles des PPRI précédents ne représentaient donc pas complétement cette réalité. L'influence du répartiteur en crue est donc moindre que celle estimée par les études antérieures.



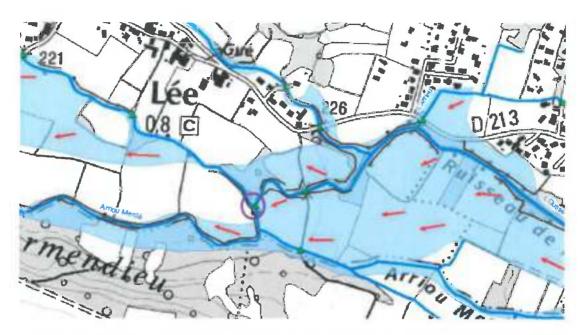


Figure 12 : Arrivée des eaux de l'Ousse en rive gauche au bras sans passage par le répartiteur (cercle violet)

PRÉET DES PRÉVIÈSES ATLANTIQUES

PRÉET DES PRÉVIÈSES ATLANTIQUES



2 ETUDE HYDROLOGIQUE

Le tableau suivant rappelle les communes et cours d'eau concernés par l'étude des aléas.

Tableau 4 : Communes et cours d'eau concernés par cette étude

	Rive Gauch			Rive drait	e.
W	Nom:	Communes Traversées	NT.	Nom	Communes traversées
PA6G	Ruisseau de Briban	Artigueloutan	PA4D	Arrious Laban/Ladebèze	Soumoulou – Nousty - Artigueloutan
PA7G	Ruisseau dou Bouya	Artigueloutan	PA5D	Ruisseau Cazalè	Artigueloutan
PA8G	Arriu Merdè et son affluent le Hondaïs	Ousse – Lée – Idron - Bizanos	PA6D	Ru de Haure	Ousse- Artigueloutan
PA9G	Ruisseau de la Fontaine (ou Houndé Moussu)	Bizanos	PA7D	L'Arriou	Ousse- Artigueloutan
			PA8D	Ruisseau de Lassègue	Idron - Bizanos
			PA9D	Le Labadie	Bizanos – Pau

Les cours d'eau sur le plateau au Nord de la vallée de l'Ousse (Ayguelongue, Oussère, Quinda) et les thalwegs descendant des coteaux d'Angaïs n'ont pas été étudiés.

2.1 PRESENTATION DU BASSIN DE L'OUSSE

Le Tableau 1 présente les caractéristiques du bassin versant (BV) au droit de l'exutoire à Pau et de la limite amont d'Artigueloutan, qui constitue le début de la zone d'étude du modèle aval.

Tableau 5 : Présentation du bassin versant de l'Ousse

Site	Surface BV (km²)	Périmètre BV (km)	Point haut (m NGF)	Point bas (m NGF)	Chemin hydraulique (km)	Pente (%)	Indice Gravelius	Dénivelée spécifique
Exutoire	122.4	77.4	548	172	43.4	0.9	1.96	34.9
Artigueloutan	99.6	55.6	548	245.5	30.3	1	1.56	23.4

L'indice de compacité Gravelius et la dénivelée spécifique sont caractéristiques d'une réponse hydrologique plutôt lente (bassin allongé, dénivelée faible).

En effet, la plupart des affluents de l'Ousse lui sont parallèles et les bassins versants intermédiaires sont longs et étroits. Dans le cas d'une pluie homogène spatialement, les réponses hydrologiques arrivent donc successivement et on obtient alors un hydrogramme dont la base est étendue et la pointe modérée.

SAFEGIIngénieurs Conseils

2.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE

L'analyse est basée sur les cartes géologiques du BRGM (Figure 13). On trouve d'amont en aval les formations suivantes :

- Molasses argileuses du Pliocène, identifiées sur les sommets entre Barlet et Labatmale ;
- Argiles à galets du Pontien, identifiées sur les versants des coteaux à l'amont du bassin versant ;
- Alluvions anciennes du Gùnz et du Donaù, qui affleurent entre Bartrès et Pontacq ;
- **Alluvions anciennes du Mindel**, qui occupent essentiellement la vallée morte de Pontacq et contiennent galets de schistes et granites ;
- Alluvions subactuelles et du Wùrm, caractérisant la vallée de l'Ousse, avec granites abondants peu altérés et schistes frais, quartzites et matrice argileuse.
- Nappe du Pont-Long (Mindel). Elle est constituée de galets, schistes quartzites et granites. Cette formation recouvre le fond de vallée à partir de Barzun, hors lit majeur de l'Ousse, est peu perméable et traditionnellement mal drainée.

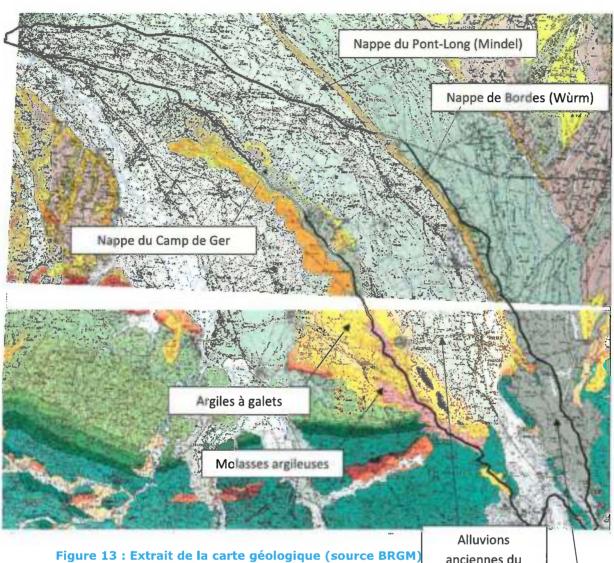


Ce qu'il faut retenir...

On peut considérer que le bassin de l'Ousse est plutôt de nature imperméable.

EPURINGE FANCIE

Mysticus Consili



anciennes du Mindel

Alluvions anciennes du Gùnz

REPUBLIQUE PROMOTION SAFEGIE

Ingénieurs Conneils

PRÉFET DES PRÉMÉES ATLANTIQUES



2.3 HYPOTHESES DE CALCUL

2.3.1 DECOUPAGE EN BASSINS VERSANTS

Le bassin versant global de l'Ousse a été découpé en plusieurs sous bassins versants localisés afin de connaître les caractéristiques des affluents et bras de l'Ousse, ainsi que les ruissellements directs des coteaux, sans cours d'eau marqués. Ils sont présentés en pages suivantes.

Pour l'exploitation du modèle entre Artigueloutan et Bizanos, tous les sous bassins versants du modèle amont ont été regroupés en un seul sous bassin versant, appelé BV am sur la carte en page suivante.

2.3.2 COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT

Le coefficient de ruissellement d'une catégorie de sol représente, sur une surface donnée, la part de pluie qui ruissellera sur cette surface et s'accumulera à l'exutoire de cette surface.

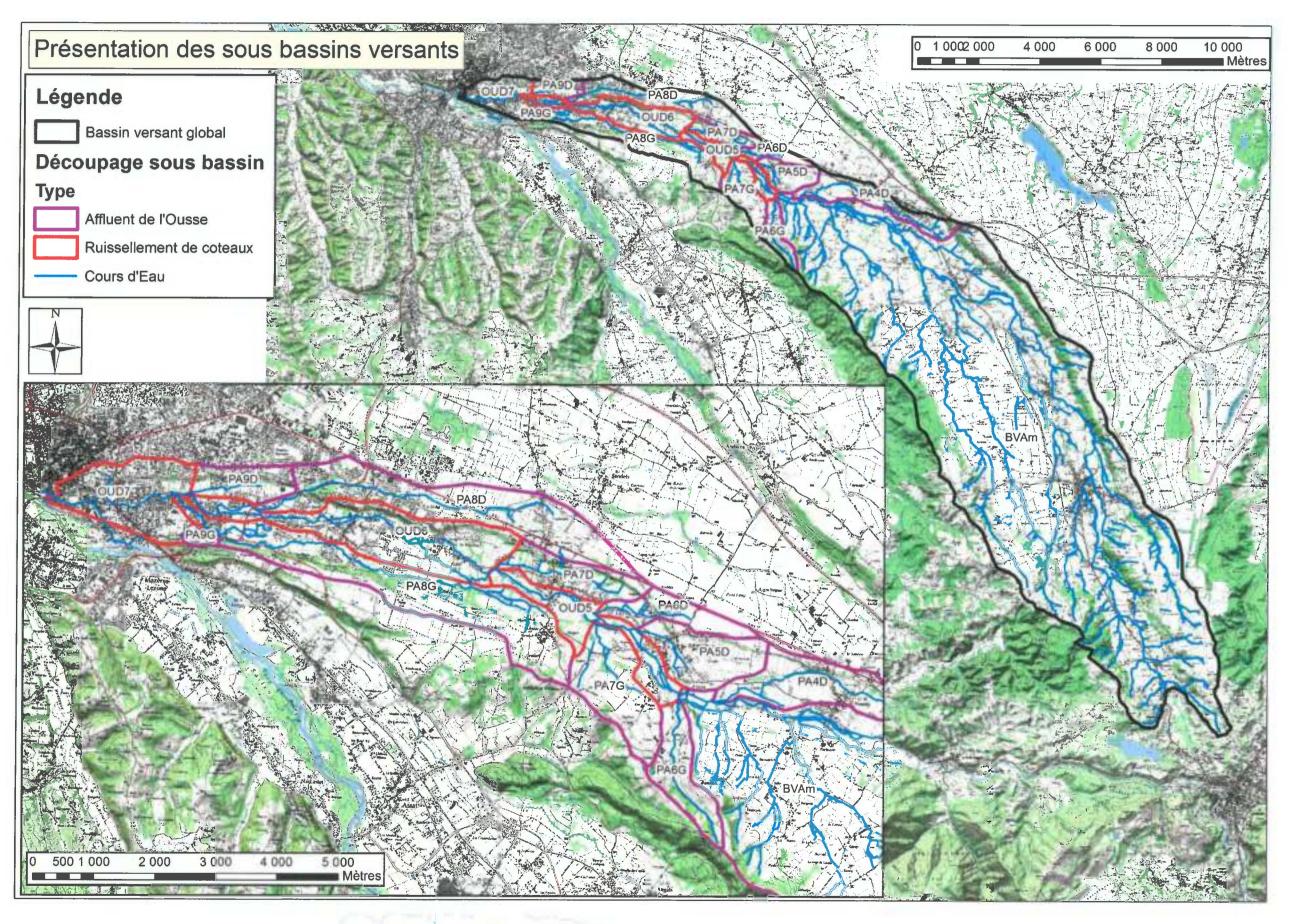
Le reste de la lame d'eau tombant sur cette surface s'infiltre dans le sol, est retenue par la végétation, s'évapore, etc... Cette variable dépend du couvert du sol (urbain, végétation), de la nature géologique du sol et des pentes du terrain.

Le coefficient de ruissellement est calculé suivant la méthode recommandée dans le guide technique SETRA d'octobre 2006.

- Calcul de Cr (10 ans), par pondération surfacique des coefficients spécifiques à chaque type d'occupation des sols
 - 0.90 : zone industrielle
 - 0.80 : zone urbaine continue
 - 0.60 : zone urbaine discontinue
 - 0.40 : cultures
 - 0.35 : systèmes culturaux complexes
 - 0.25 : prairies
 - 0.20 : forêts
- Calcul pour les occurrences supérieures à 10 ans : si Cr10 < 0.8, calcul de Cr (T ans), par la formule C_r (T) = 0.8 [1- P_0 / P_j (T)], avec
 - P_i(T), la pluie journalière en mm d'occurrence T
 - P_0 le seuil initial de rétention, fourni par la relation $P_0 = P_j 10 [1 Cr10 / 0.8]$

L'occurrence affectée aux différents sous bassins versants pour la pluie de janvier 2014 est 100 ans pour l'Ousse amont et 10 à 20 ans pour ceux en aval d'Artigueloutan.







15MAT009-v2

2.3.3 CURVE NUMBER ET TEMPS DE REPONSE

Le Curve Number est une variable traduisant la capacité de rétention du bassin versant. Plus cette variable est forte, moins l'infiltration des eaux dans les sols sera importante, et plus les débits seront élevés. Les bassins versants ont été divisés suivant les mêmes catégories :

- Surfaces boisées : coefficient de 70 ;
- Surfaces cultivées : coefficient de 79 ;
- Surfaces urbanisées : coefficient de 86 à 90 suivant la densité ;
- Surfaces industrielles et commerciales : coefficient de 94 ;
- Surfaces de prairies : coefficient de 76.

Les données par sous bassin versant sont présentées dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Caractéristiques des sous bassins versants

Com	Cours d'essu	Type	PLCH (km)	CHIEFFE	Garas Number	Lag time (to
PA6G	Ruisseau de Briban	Cours d'eau	3.0	30	78	1.0
PA7G	Ruisseau dou Bouya	Cours d'eau	3.0	35	79	1.1
PA8G	Arriu Merdè	Cours d'eau	8.6	36	79	5.3
PA9G	Ruisseau de la Fontaine	Cours d'eau	0.8	43	85	0.2
PA4D	Arrious Laban/Ladevèze	Cours d'eau	6.6	41	81	2.6
PA5D	Ruisseau Cazalè	Cours d'eau	2.7	40	80	1.5
PA6D	Ru de Haure	Cours d'eau	2.9	38	79	1.7
PA7D	L'Arriou	Cours d'eau	2.5	45	82	1.3
PA8D	Ruisseau de Lassègue	Cours d'eau	7.3	42	81	4.1
PA9D	Le Labadie	Cours d'eau	2.1	48	83	0.9
OUD5	Confluence du Briban à confuence de l'Arriou	Coteaux	4.4	38	80	3.6
OUD6	Confluence de l'Arriou à confluence du Labadie	Coteaux	6.2	46	82	4.4
OUD7	Aval du Labadie	Coteaux	2.6	61	86	1.1
3Vamont	L'Ousse en amont	Cours d'eau	27.1	37	79	12.9

Le temps de réponse, ou lag time, correspond à l'intervalle qui sépare le centre de gravité de la pluie de la pointe de crue (temps que mettent les sols à ruisseler, cf. Figure 14). Il est obtenu lors de l'application de la méthode du SCS (Soil Conservative System) et s'évalue par la formule :

 $T = (PLCH*3.28)^0.8*(1000/CN-9)^0.7/(1900*P^0.5)$

Avec: T: lag time (h)

PLCH: Plus long cheminement hydraulique, parcours reliant l'exutoire du bassin versant à un point en crête (m)

CN: Curve Number (sans dimension)

P: pente moyenne du bassin versant (%)

PREFET DES YMENUES ATTANTIOUES

PREFET DES YMENUES ATTANTIOUES

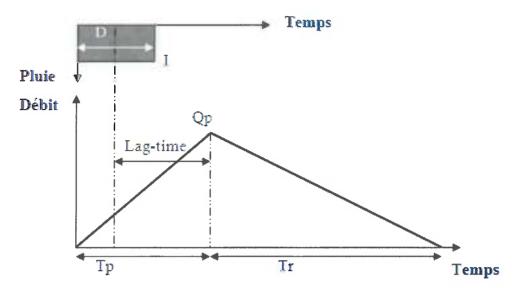


Figure 14: Hydrogramme de crue et hyétogramme - illustration du lag - time

2.3.4 METHODE DU DOUBLE RESERVOIR LINEAIRE

Cette méthode sert à transformer les pluies enregistrées par Météo France en hydrogrammes de crues, pour alimenter le modèle hydraulique permettant d'avoir niveaux et vitesses d'écoulement en tout point de la zone d'étude.

La méthode du réservoir linéaire revient à assimiler le bassin versant à un bassin de stockage dans lequel arrive la pluie et dont le débit de fuite représente le débit ruisselé à l'exutoire.

Les bassins versants peuvent être vus comme des réservoirs qui temporisent l'arrivée des pluies de façon linéaire en stockant une partie du volume tombant et en restituant un débit de sortie proportionnel au volume stocké.

La méthode du double réservoir linéaire consiste à appliquer deux fois la méthode précédente (en considérant deux bassins successifs dont le temps de réaction de chacun est égal à la moitié du temps de réaction global).

Cela revient à considérer que le stockage s'effectue en deux temps. Cette méthode est généralement appliquée aux bassins versants ruraux, où les dépressions et la propagation lente des eaux de pluies augmentent l'effet du stockage et le temps de réponse.

C'est cette méthode de transformation pluie – débit que nous avons appliquée, plus cohérente avec la typographie de nos bassins versants.

SAFEGE
Myounger Fancour

Myounger Fancour

PREFET DES PREMERS ALL ANTWOLES



2.4 CALCUL DES DEBITS DE REFERENCE

2.4.1 CALCUL DU DEBIT DECENNAL

Deux approches sont proposées en parallèle

- Analyse statistique à partir des cours d'eau jaugés,
- Formules traditionnelles empiriques ou semi-déterministes (Socose, SCS, Crupédix, abaques, ...).

On se rapportera aux notes de calcul détaillées pour plus de précisions.



Ce qu'il faut retenir...

La valeur proposée après analyse des résultats des différentes méthodes est :

Ousse: $Q_{10} = 51 \text{ m}^3/\text{s}$ à l'exutoire et 43 m³/s à Artigueloutan.

Ru de Haure : $Q_{10} = 1.8 \text{ m}^3/\text{s}$

Arriou: $Q_{10} = 2.4 \, \text{m}^3/\text{s}$

2.4.2 CALCUL DU DEBIT CENTENNAL

Trois méthodes ont été étudiées en parallèle : le Gradex brut, le Gradex esthétique et la méthode QDF régionalisée.



Ce qu'il faut retenir...

La méthode retenue pour le calcul est le Gradex brut.

Ousse : $Q_{100} = 116 \text{ m}^3/\text{s} \text{ à l'exutoire et 99 m}^3/\text{s} \text{ à}$

Artigueloutan

Ru de Haure : $Q_{100} = 4 \text{ m}^3/\text{s}$

Arriou: $Q_{100} = 5.5 \, \text{m}^3/\text{s}$

INC. SAME INVESTIGATION OF SAME INVESTIGATIO



2.4.3 COMPARAISON DES RESULTATS

Le tableau suivant compare les débits théoriques obtenus avec ceux des PPRi actuels.

Tableau 7 : Comparaison avec les débits du PPRI

Commune	Cours d'eau	Débit PP	Ri (m3/s)	Débit Etude Safege (m3/s)		
Commune	Cours a eau	Q10	Q100	Q10	Q100	
Artigueloutan	Ousse (amont village)	58	103	43	99	
Ousse	Ousse (amont village)	59	105	45	104	
Lée	Ousse (amont défluence)	60	108	46	105	
	Arriou Merdé (amont confluence)	/	/	2	6	
ldron	Ousse (sans Arriou Merdé)	46	76	35	74	
Bizanos	Ousse (total)	65	117	51	116	
	Arriou Merdé (confluence Ousse)	16	35	13	35	

L'écart est de 21 % en moyenne pour Q10 et 2 % pour Q100, provenant d'une méthodologie proche mais non identique (non utilisation de la station du Lagoin, formule de calcul supplémentaire) et de données de pluie et débit remis à jour avec plus de 20 ans de mesure supplémentaire.



Ce qu'il faut retenir...

Les débits de référence (T=100 ans) sont proches de ceux des PPRI actuels.

SAFEGE
MYOLINGE FLOWCASE

MYOLINGE FLOWCASE

Ingenieurs Conseils

3 ETUDE HYDRAULIQUE

3.1 DONNEES TOPOGRAPHIQUES

La topographie représente les altitudes du terrain naturel et des principaux éléments (rivières, merlons, voiries, coteaux, crêtes, ...).

Les données topographiques utilisées dans cette étude sont :

Des fichiers des points côtés, issus du LIDAR de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (réalisé en 2004, précision de 20 cm en planimétrie et de 40 cm en altitude). Après comparaison avec levés terrestres, on peut retenir une précision de 20 cm. Ces points ont ensuite été traités afin d'obtenir un Modèle Numérique de Terrain (MNT), exploité pour cette étude.

La Figure 15 présente un extrait du MNT de la CAPBP sur Bizanos. Chaque point est relié à une altitude, calculée après traitement de relevés aériens laser. On constate que les bâtiments ne sont pas pris en compte et que l'altitude de ces zones est à interpoler à partir des points du terrain naturel à proximité. Les remblais ou vide sanitaire sous bâtiment ne sont donc pas incorporés à ce MNT.



Figure 15: Extrait du MNT (source: MNT CAPBP)

La Figure 16 représente la topographie obtenue sur la zone d'étude. La géométrie du lit majeur est extraite directement du MNT, les profils de comparaison ayant montré que l'écart moyen au droit des zones à enjeux avec les points LIDAR étant de 20 cm environ.

Des coupes d'ouvrages, levées en 2015/2016 pour cette étude. Les ouvrages de faible incidence hydraulique ou ceux d'entrée dans les propriétés n'ont pas été levés. Les ouvrages à piles sont modélisés en une section unique, de surface équivalente à celle totale de l'ouvrage. Le tablier n'est pas intégré.



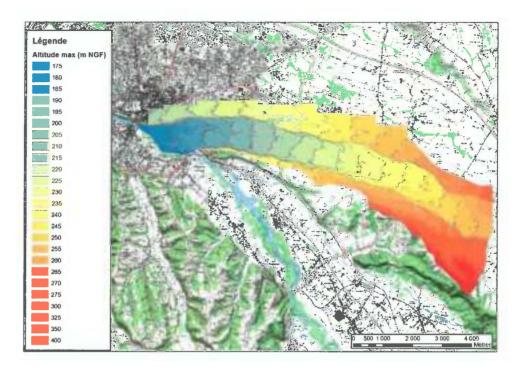


Figure 16 : Altimétrie générale (source : MNT CAPBP)

- Des données bathymétriques (soit une topographie du fond du lit) *
 - 10 profils en travers du lit mineur du ruisseau de Lassègue issus de l'étude de 2000;
 - 31 profils en travers lit mineur et majeur sur l'Ousse (20 profils) et Arriou Merdé (11), levés en 2000 pour l'étude du PPRI de l'Ousse à Idron ;
 - 26 profils en travers levés en 2008 par le cabinet Clerget entre le pont Nitot et le pont des voies ferrées à Pau ;
 - 19 profils en travers dits de comparaison, commandés en 2015 à Aturins par la DDTM64 et permettant de comparer la photogrammétrie des PPRI initiaux, les points MNT de la CAPP et d'en tirer une précision moyenne (cf. chapitre spécifique au rapport de phase 1);
 - 124 profils en lit mineur levés par Aturins en 2015 et 2016, au droit des levés des merlons de berges de l'Ousse et Arriou Merdé;
 - 75 profils en lit mineur levés par SGEA en 2015 sur les zones non couvertes par les levés précédent, en particulier les affluents.
- Des crêtes des merlons de berges, identifiées et levées par le cabinet Aturins à l'été 2015 pour l'Arriou Merdé et de l'Ousse et issues des études de 2000 (ruisseau du Lassègue et PPRI) pour les berges du Lassègue près de la crèche des Cambets à Bizanos. Les linéaires ont reportés sur les cartes d'aléas (trait orange).

SAFEGE Intelligent Consells

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Tableau 8 : Tronçons de merions levés pour cette étude

Numéro	Type	Rive	Cours d'Eau	Longueur (m)	Commune
PL01	Terre	Droite	Ousse	59	Artigueloutan
PL02	Terre	Gauche	Ousse	98	Artigueloutan
PL03	Terre	Droite	Ousse	306	Artigueloutan
PL04	Terre	Gauche	Ousse	53	Artigueloutan
PL05	Terre	Gauche	Ousse	43	Artigueloutan
PL06	Terre	Gauche	Ousse	61	Artigueloutan
PL07	Terre	Droite	Ousse	75	Artigueloutan
PLD8	Terre	Droite	Ousse	292	Artiqueloutan
P1.09	Terre	Gauche	Ousse	110	Artigueloutan
PL10	Terre	Gauche	Ousse	101	Artigueloutan
PL11	Terre	Droite	Ousse	33	Artigueloutan
PL12	Mur	Droite	Ousse	59	Artigueloutan
PL13	Terre	Gauche	Ousse	121	Artigueloutan
PL14	Terre	Gauche	Ousse	44	Artigueloutan
PL15	Terre	Gauche	Ousse	143	Artigueloutan
PL16	Terre	Droite	Ousse	143	Artigueloutan
PL17	Terre	Droite	Ousse	207	Artigueloutan
PL18	Terre	Gauche	Ousse	328	Artigueloutan
PL19	Terre	Gauche	Ousse	88	Artigueloutan
PL20	Terre	Gauche	Ousse	310	Artigueloutan
PL21	Terre	Droite	Ousse	116	Artigueloutan
PL22	Terre	Droite	Ousse	68	Ousse
PL23	Terre	Droite	Ousse	66	Ousse
PL24	Terre	Gauche	Ousse	61	Artigueloutan
PL25	Terre	Droite	Ousse	75	Ousse
PL26	Terre	Droite	Ousse	71	Ousse
PL27	Terre	Gauche	Ousse	74	Ousse
PL28	Terre	Gauche	Ousse	119	Ousse
PL29	Terre	Droite	Ousse	45	Ousse
PL30	Terre	Gauche	Ousse	203	Ousse
PL31	Terre	Gauche	Ousse	147	Ousse
PL32	Terre	Gauche	Ousse	130	Ousse
PL33	Terre	Gauche	Ousse	263	Ousse
PL34	Terre	Droite	Ousse	54	Ousse
PL34	Mur	Droite	Ousse	38	Ousse
PL35	Terre	Droite	Ousse	174	Ousse
PL36	Terre	Gauche	Ousse	32	Ousse
PL37	Terre	Droite	Ousse	70	Ousse
PL38	Terre	Gauche	Ousse	495	Ousse
PL39	Terre	Droite	Ousse	39	Ousse
PL40	Terre	Droite	Ousse	307	Ousse
PL41	Terre	Gauche	Ousse	249	Lée
PL42	Terre	Droite	Ousse	295	Lée
PL43	Terre	Gauche	Ousse	122	Lée
PL44	Terre	Gauche	Ousse	132	Lée
PL45	Terre	Droite	Ousse	292	Lée
PL46	Terre	Droite	Ousse	63	Lée







PL47	Terre	Droite	Ousse	89	Lée
PL48	Terre	Droite	Ousse	109	Lée
PL49	Terre	Gauche	Ousse	42	Lée
PL50	Terre	Droite	Ousse	20	Lée
PL51					
	Terre	Gauche	Ousse	89	Lée
PL52	Terre	Gauche	Ousse	89	Lée
PL53	Terre	Droite	Ousse	116	Lée
PL54	Terre	Droite	Ousse	173	Lée
PL55	Terre	Droite	Ousse	68	Lée
PL56	Terre	Droite	Ousse	328	Lée
PL57	Terre	Gauche	Ousse	463	Lée
PLS7	Mur	Gauche	Ousse	5	Lée
PL58	Mur	Gauche	Ousse	76	Idron
PL59	Terre	Droite	Ousse	301	Idron
PL60	Terre	Gauche	Ousse	68	Idron
PL61	Terre	Droite	Ousse	163	Idron
PL62	Terre	Gauche	Ousse	317	Idron
PL62	Mur	Gauche	Ousse	55	Idron
PL63	Terre	Droite	Ousse	173	Idron
PL64	Terre	Gauche	Ousse	493	Idron
PL65	Terre	Droite	Ousse	184	Bizanos
PL66	Terre	Droite	Arriou	971	Lée
PL66	Mur	Gauche	Arriou	7	Lée
PL67	Terre	Gauche	Arriou	50	Idron
PL68	Terre	Gauche	Arriou	119	Lée
PL69	Terre	Gauche	Arriou	50	Lée
PL70	Terre	Gauche	Arriou	371	Lée
PL71	Terre	Droite	Arriou	977	Lée
PL72	Terre	Gauche	Arriou	59	Idron
PL73	Terre	Gauche	Arriou	71	Idron
PL74	Terre	Droite	Arriou	265	Idron
PL75	Terre	Droite	Arriou	184	Idron
PL76	Terre	Gauche	Arriou	482	Idron
PL77	Terre	Gauche	Arriou	661	Idron
PL77	Mur	Gauche	Arriou	109	Idron
PL78	Terre	Droite	Arriou	1059	Idron
PL78	Mur	Droite	Arriou	2	Idron
PL79	Terre	Droite	Arriou	334	Idron
PL79	Mur	Droite	Arriou	26	Idron
PL80	Terre	Gauche	Arriou	198	Idron
PL81	Terre	Gauche	Arriou	91	Idron
PL82	Terre	Droite	Arriou	87	Idron
PL83	Terre	Droite	Arriou	121	Idron
PL84	Terre	Droite	Arriou	295	Bizanos
PL85	Terre	Gauche	Arriou	240	Bizanos







3.2 DESCRIPTION DE L'OUTIL HYDRAULIQUE

Les écoulements ont été modélisés avec le logiciel TELEMAC 2D. Il est exploité en régime transitoire (variation du débit et donc des niveaux au cours du temps), afin de bien représenter :

- L'écrêtement naturel des crues, qui correspond à un stockage du volume de crues dans des dépressions, en amont de remblais, dans des zones d'expansion de crues prévues à cet effet, dans des secteurs ne participant pas aux écoulements (les vitesses deviennent nulles après leurs remplissages). Le débit peut donc diminuer de l'amont vers l'aval, suite à ces stockages ponctuels.
- La propagation de l'onde de crue. Lors du déroulement d'une crue, les niveaux d'eau montent peu à peu dans le lit mineur puis majeur des cours d'eau. Lors de la montée de la crue, le débit en amont augmente de plus en plus, mais les niveaux d'eau augmentant également en aval peuvent freiner la propagation de ce débit et le diminuer. Ce phénomène est d'autant plus important que les pentes du cours d'eau sont faibles (lorsque le régime d'écoulement est fortement fluvial)
- les transferts d'eau entre l'Ousse et ses affluents, en particulier l'Arriou Merdé, comme vu précédemment.

Les données hydrologiques retenues sont celle exposées au chapitre 2.4.3.

Le logiciel TELEMAC 2D résout les équations de Barré Saint-Venant suivant la méthode des éléments finis appliquée à un maillage triangulaire, c'est-à-dire à une discrétisation spatiale de l'emprise modélisée en triangles de dimensions variables. L'altitude des mailles est calculée à partir des données topographiques.

3.3 MAILLAGE

La taille du modèle est de 155 000 mailles environ, de taille moyenne 100 m^2 , adaptée suivant la présence d'enjeux. Les bords de mailles varient entre 5 m (crêtes de digue), 10 m (centre-ville) et 30 m de largeur (zones naturelles), la largeur moyenne en lit majeur étant de 20 m.

Les hypothèses de construction du maillage sont les suivantes

- Les éléments structurants tels que crête de merlon, infrastructure linéaire routière ou ferroviaire, pied et haut de berge de cours d'eau ont été utilisées comme lignes de contraintes dans la génération du maillage.
- Les ouvrages sur le lit mineur sont représentés en tant qu'ouverture, à partir de la largeur indiquée sur les levés topographiques. La perte de charge liée à leur mise en charge est négligée.
- Les fossés de ressuyage et réseau secondaire (clapet, prise ou dérivation) ou leurs ouvrages ne sont pas intégrés au modèle.
- Les murs et bâtiments n'ont pas été modélisés (considérés comme transparents), car le PPRI analyse l'inondabilité d'un terrain et murs et bâtis peuvent être détruits ou modifiés au fil du changement de propriétaire. Les

Reminique Pancant Inginiturs Consilis

immeubles au carrefour de la rue Clémenceau et du maréchal Foch à Bizanos et le mur à l'angle de la rue de l'Eglise et du chemin Capsus à Ousse ont cependant été intégrés, afin de prendre en compte leur impact sur les écoulements.

Les merlons latéraux aux cours d'eau (cf. annexe 7) ont été intégrés au modèle, ainsi que le merlon de terre en rive gauche de l'Ousse chemin Lou cami de Her à Ousse (aval RD38).

La rugosité du sol a été exprimée suivant une loi de Strickler, dont les coefficients ont été adaptés à la nature du sol. La rugosité retenue est de 22 en lit mineur et 10 à 15 en lit majeur, ce qui est cohérent avec le modèle 2D du PPRI de la ville de Pau (respectivement 25/15).



Ce qu'il faut retenir...

L'étude d'aléa analyse l'inondabilité d'un terrain et non d'une configuration actuelle d'habitation.

Les bâtiments et murs ne sont donc pas intégrés au maillage (les futurs propriétaires pouvant les démolir). Seuls les merlons de berge de cours d'eau levés par géomètre et les remblais surfaciques suffisamment importants pour être retranscrit par le LIDAR sont intégrés au maillage.

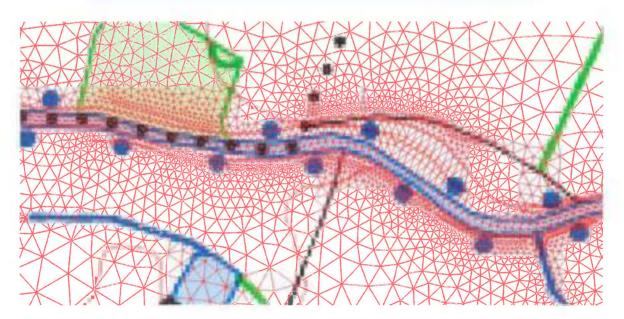
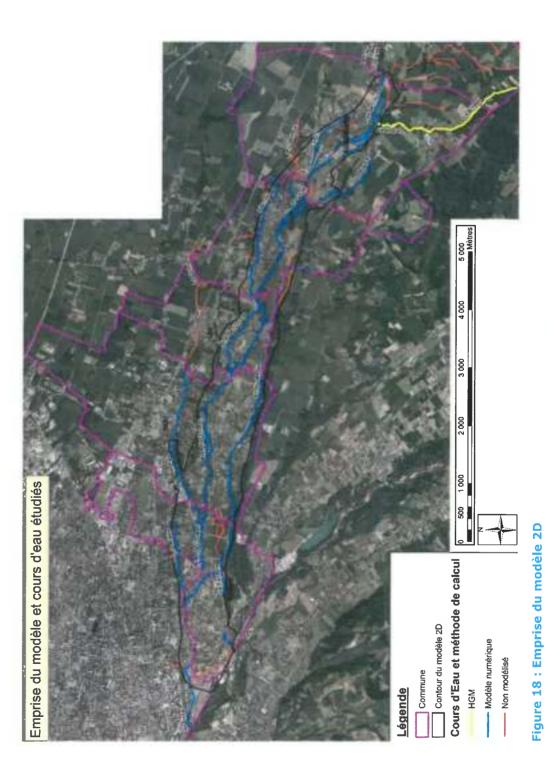


Figure 17 : Exemple de maillage triangulaire, avec taille variable suivant l'enjeu

Manager Practical

PREFICIOS PYRENESSATIANTIQUES

PREFICIOS PARENTES ATLANTIQUES



page 37

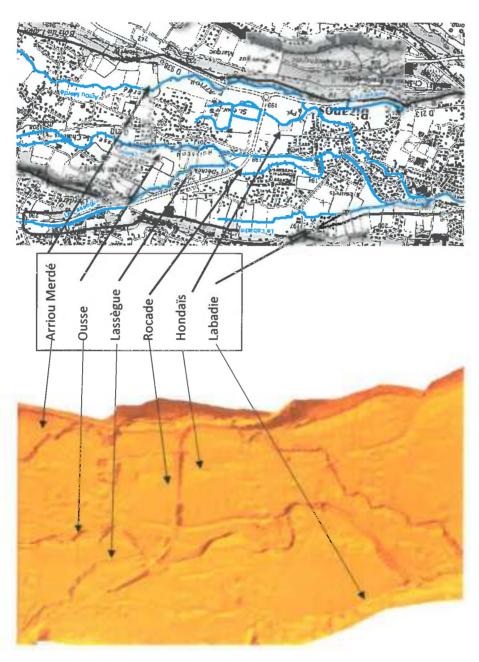


Figure 19: Extrait en vue 3D du maillage utilisé pour les calculs hydrauliques

Town the storm of the storm of

3.4 CONDITION AVAL

Trois sorties de modèle sont intégrées :

- L'Ousse à l'aval de la confluence avec le canal de Heïd ;
- La rive gauche de l'Ousse en amont de la gare, qui sert à faire sortir du modèle les eaux de l'Ousse et du ruisseau Fontaine s'écoulant en lit majeur à travers Bizanos et Pau depuis l'Est et le Nord (en particulier le long de la voie ferrée);
- Le Gave de Pau au droit du seuil du canal de Heïd, qui sert à la sortie des eaux du ruisseau Fontaine. Les crues du Gave de Pau ne sont pas prises en compte, car il fait l'objet d'un PPRI spécifique.

La bathymétrie à ces sorties a donc été artificiellement approfondie sur un court linéaire (100 m environ) pour y imposer la condition limite (niveaux constants choisis suffisamment bas pour obliger un passage en régime critique et ainsi s'assurer une indépendance des résultats à la condition aval).

Des vérifications avec différentes conditions ont permis de montrer l'absence d'impact sur les niveaux maxima. On peut conclure qu'en amont de ces zones, le choix du niveau aval est sans influence.

L'étude ISL d'avril 2014 pour le PPRI sur Pau a montré par modélisation que l'impact des crues du Gave de Pau est nul en amont du barrage des Augustins.

3.5 RESULTATS DE CALAGE SUR LA CRUE DE JANVIER 2014

3.5.1 COMPARAISON DES NIVEAUX DU MODELE ET DES LAISSES DE CRUE

Le calage a consisté à ajuster les paramètres du maillage et de simulation, de façon à retrouver les altitudes maximales pour la crue de janvier 2014.

Immédiatement après la crue de janvier 2014, la DDTM64 a confié au bureau d'étude HEA une mission pour procéder à des enquêtes de terrain auprès des riverains, afin de récupérer le maximum d'informations sur les secteurs touchés et les hauteurs d'eau atteintes : **les laisses de crue**.

Par la suite, ces laisses ont fait l'objet d'un levé par géomètre. Au total, on obtient 87 laisses sur le secteur du modèle aval (entre Artigueloutan et Pau). Après analyse avec la DDTM, 5 ont été écartées, soit parce que leur niveau était incohérent avec d'autres, soit parce que la laisse était en amont d'un obstacle barrant l'écoulement, provoquant une surélévation du niveau jugée non représentative.

Les résultats du calage sur le lit mineur de l'Ousse sont synthétisés sur le profil en long entre la Figure 21 et la Figure 25.

PREPETURE FRANCIA INTENTES

PREPETURE PREPARE ANT ANT HOLES



Ce qu'il faut retenir...

Dans l'ensemble le calage sur 82 laisses de crue entre Artigueloutan et Pau est satisfaisant, l'écart du modèle avec le niveau relevé est inférieur à 20 cm pour 65% des laisses et à 30 cm pour 80 %.

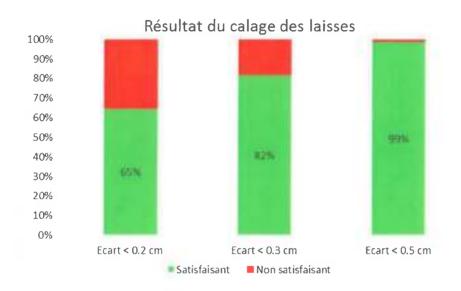


Figure 20 : Synthèse des écarts entre niveau de laisse et niveau du modèle 2D (pour toutes les communes entre Artigueloutan et Pau)

Les écarts peuvent venir de la fiabilité de l'information fournie par le riverain (la crue s'étant produite la nuit, le niveau observé et donc levé n'est peut-être pas au moment du pic, ou l'information est vague), l'incertitude du levé topographique, ou un choix de calage global sur un secteur à plusieurs laisses.

Par exemple, plusieurs laisses sont présentes avenue des Lavandières à Pau (BIZ10 à 14). BIZ10 est 100 m en amont de BIZ11, mais à un niveau indiqué plus bas de 10 cm, ce qui est incohérent, sans qu'on puisse trancher réellement pour l'une ou pour l'autre. Le niveau modélisé est trop haut pour une laisse, trop bas pour une autre et très bon sur les deux laisses centrales (moins de 15 cm d'écart). Augmenter le niveau améliorera le calage sur une laisse mais le détériora encore plus sur une autre.

On peut donc considérer que dans l'ensemble, le calage est satisfaisant sur ce secteur, même si un écart ponctuel plus important peut exister.

Enfin, pour les laisses où le modèle est trop bas, cela peut s'expliquer par la non modélisation des murs et bâtiments (et donc de l'obstacle à l'écoulement).

SAFEGE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Tableau 9 : Ecart des niveaux entre le modèle et la laisse

	DATETE	Modèle	E-1/2 1		Sarran /	Meditie	
CODE	(in high)	(m NGF)	Ecart Imi	CODE	(m NGF)	[m NGF]	Econt ing
ARTOZ.	250.83	250.53	-0.30	MORES	211.64	211.59	-0.05
AKTOR	250.88	250.73	-0.15	(D036	214.47	214.27	-0.20
ARTOL	248.28	248.23	-0.05	10837	214.32	214.17	-0.15
ARTRS	247.26	247.45	0.19	IDRIE	212.75	212.94	0.19
ARTOR:	246.9	247.00	0.10	VDR18b	212.74	212.89	0.15
ARTIIT	245.74	245.43	-0.31	IDRIB	212.49	212.82	0.33
ARTOL	244.85	245.10	0.25	10039	208.32	208.70	0.38
AKTIBE	244.24	244.23	-0.01	10820	208.33	208.41	0.08
ART10	243.57	243.66	0.09	10821	202.79	203.03	0.24
ARTIL	242.28	241.88	-0.40	(DN22	205.21	205.15	-0.06
MZOL	201	200.72	-0.28	IDRES	203.04	203.07	0.03
1017/02	198.42	198.56	0.14	10824	208.55	208.50	-0.05
812026	198.37	198.56	0.19	IDK25	204.74	204.48	-0.26
H1703	195.76	195.82	0.06	10826	203.07	203.07	0.00
8(204	194.16	194.17	0.01	1DH288	203.21	203.14	-0.07
1112:05	192.42	192.22	-0.20	IDR27	203.39	203.15	-0.24
80296	194.33	194.16	-0.17	109728	201.24	201.53	0.29
81207	194.07	194.06	-0.01	JD830-31	201.36	201.20	-0.16
812330	187.23	187.41	0.18	IDRIIZ	207.48	207.46	-0.02
8/209	184.47	184.73	0.26	(EEO)	219.07	219.22	0.15
81230	183.71	184.12	0.41	LEEDZ	220.39	220.74	0.35
00211	183.81	183.95	0.14	XEEDS	217.35	217.13	-0.22
8(213)	183.59	183.70	0.11	LEE04	217.43	217.54	0.11
BIZ34	183.56	183.12	-0.44	LEEDS	219.54	219.46	-0.08
80235	182.49	182.51	0.02	LEEDSD	219.34	219.41	0.07
BIZ36	191.52	192.00	0.48	OU522	232.5	232.49	-0.01
01217	180.95	180.87	-0.08	OU502	232.08	232.09	0.01
81218	196.68	196.91	0.23	OUSUS	234.67	234.66	-0.01
IDRDZ.	215.53	215.38	-0.15	00504	234.07	233.81	-0.26
(DAD)	215.13	215.16	0.03	OUNCE	228.56	228.65	0.09
10806	214.45	214.21	-0.24	OUSDE	238.4	238.07	-0.33
IDROS.	212.61	212.59	-0.02	00507	238.62	238.31	-0.31
IDROS	212.91	213.25	0.34	OU509	238.32	237.95	-0.37
IDRD7	211.6	211.49	-0.11	01/510	231.96	231.87	-0.09
IDNOS	211.65	211.71	0.06	Q0X13	226.81	227.26	0.45
10009	210.43	210.33	-0.10	61200	230.43	230.39	-0.04
10830	208.65	208.51	-0.14	PAUGI	182.78	182.99	0.21
IDRII	208.67	208.19	-0.48	MUZOZ	181.26	181.09	-0.17
10812	211.74	211.59	-0.15	PAUAS	180.97	180.78	-0.19
IDRX3	212.03	211.46	-0.57	PAUADA	181.55	181.46	-0.09
CORTA	210.46	210.64	0.18	PAUGS	179.22	179.22	0.00

MEGINGA FENCANI
PRÉET DES PRÉNÉES ALLANTIQUES

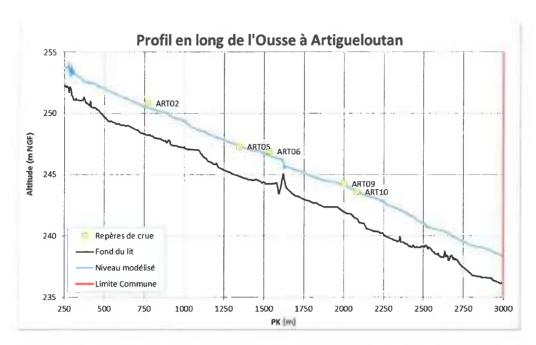


Figure 21 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Artigueloutan

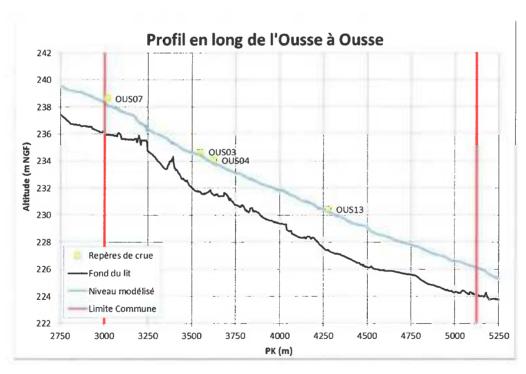


Figure 22 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Ousse

Etroniqui Fannosi



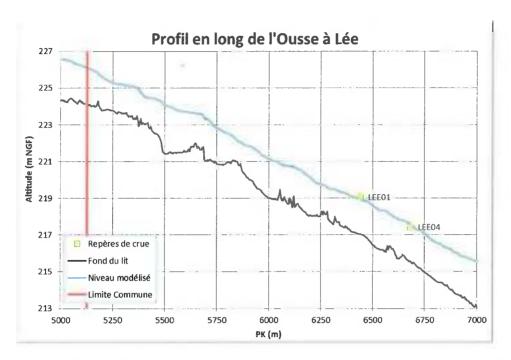


Figure 23 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Lée

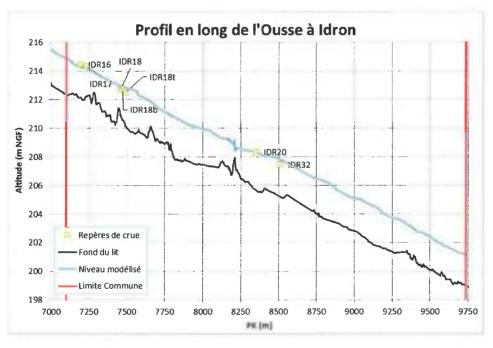


Figure 24 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Idron

PRÉPET DES PRÉVENCES FAINNIOUES

SAFEGE
Ingriteurs Conseils
PRÉPET DES PRÉVENCES ATTANTIOUES

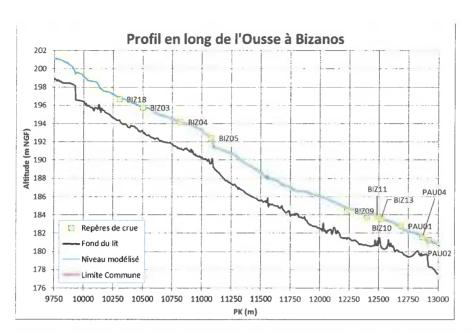


Figure 25 : Profil en long de calage du modèle sur la crue de janvier 2014 à Bizanos



Ce qu'il faut retenir...

Avec 65 et 82 % des laisses ayant un écart inférieur à 20 et 30 cm entre niveau d'eau observé et modélisé, on peut conclure que le calage est très satisfaisant.

3.5.2 ANALYSE DE SENSIBILITE

Afin de vérifier la qualité des résultats du calage, des tests de sensibilité ont été réalisé sur les paramètres du modèle (rugosité, débit).

- « Test sur les coefficients de frottement +15% » : pour lequel les coefficients ont été augmentés de 10%, ce qui correspond à une diminution du frottement ;
- « Test sur les coefficients de frottement -15% » : pour lequel les coefficients ont été diminués de 10%, ce qui correspond à une augmentation du frottement.

En augmentant ou diminuant la rugosité de 15 %, l'emprise inondable varie très peu.

Les tests montrent un faible impact de ce paramètre (en moyenne 4 cm, au pire une quinzaine de cm sur les hauteurs d'eau). L'impact est surtout localisé au niveau du lit mineur, notamment lorsque les écoulements se concentrent, aux endroits où le lit est très encaissé.

Minolance Fanciens

PRÉFET DES YIELNÉS-ALLANTIQUES

PRÉFET DES YIELNÉS-ALLANTIQUES





Ce qu'il faut retenir...

Les vérifications réalisées avec les tests de sensibilité confirment le choix des paramètres ayant permis le calage du modèle numérique.

La crue de référence sera donc simulée avec cette configuration de paramètres.

3.5.3 COMPARAISON AVEC LES CRUES PASSEES

3.5.3.1 Historiques des crues et données disponibles

Les crues les plus importantes observées sur le bassin versant de l'Ousse sont d'après la bibliographie :

- crue du 2 juin 1855, crue considérée comme très forte (la plus forte crue connue à ce jour),
- crue du 15 avril 1874 (débit estimé à 90 m³/s),
- crue du 6 mai 1905, proche de celle de 1974
- crue des 1 et 2 février 1952, cette crue est concomitante à la crue du Gave de Pau,
- crue des 19, 20 et 21 février 1971,
- crue du 2 février 1978, dont la période de retour est estimée à 40 ans,
- crue des 8 et 9 août 1992 dont la période de retour est estimée à 7 ou 8 ans.
- crue des 24 et 25 janvier 2014 dont la période de retour est de 30 ans.

Bien que les débits associés à ces crues ne soient pas connus on peut dire que ces crues ont toutes une période de retour inférieure à 100 ans.

On notera que:

- l'étude hydraulique du CETE de septembre 2009 « Cours d'eau de l'Ousse secteur de la commune de Pau » conclut sur une mise en charge du pont de la gare à Pau de 40 cm pour un débit de 90 m³/s environ et indique également que « en 1874 le débit de la crue a été estimée à 90 m³/s alors qu'en 1952, le débit de la crue a été estimée à 74 m³/s ; pourtant les hauteurs d'eau moyennes sur les mêmes tronçons sont identiques ». Une estimation du débit de 1952 par des étudiants de l'ENSEEIHT a abouti à une valeur de 100 m³/s.
- les niveaux de 1952 sont bien plus hauts que ceux de janvier 2014 (écart supérieur à 50 cm).
- le pont rue de la Gare n'a pas été en charge en 1971 et était en limite en 2014 ;





Figure 26: Pont de l'Ousse rue de la Gare en 1952 (source DDTM64)



Figure 27 : Pont de l'Ousse rue de la Gare en 2014 (source DDTM64)

En supposant que ces deux photos ont été prises au pic de crue et en se basant sur les laisses de crues, l'écart entre 2014 et 1952 en amont de Pau peut s'expliquer par l'existence d'un by-pass en rive gauche mis en avant dans l'étude CETE 2009 et ISL 2014, les eaux de l'Ousse joignant le Gave sans passer par l'ouvrage de la Gare. Dans ce cas, le débit de 74 m³/s au pont serait correct mais probablement sous-estimé dans la traversée amont de Pau et Bizanos, expliquant les différences de niveau importantes.



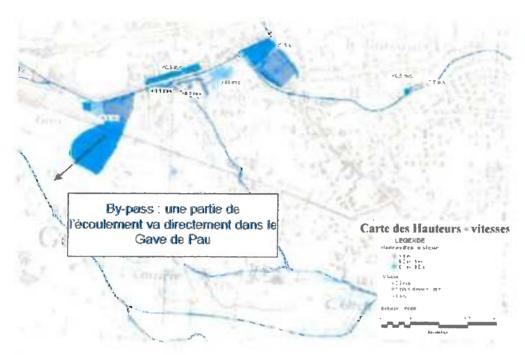


Figure 28 : Dérivation en crue de l'Ousse (source CETE 2009/ISL 2014)

3.5.3.2 Occurrence en débit de la crue de janvier 2014

Les débits obtenus dans le modèle après calage sont environ 63 et 73 m³/s à Artigueloutan et Pau, ce qui signifie **une crue d'occurrence entre 20 et 40 ans** suivant la méthode de calcul retenue (Gradex brut ou esthétique).

Le débit à Pau est proche de celui calculé à la gare pour la crue de 1952 (74 m³/s, occurrence 50 ans d'après le PPRI de l'Ousse à Pau), pour un niveau similaire à cet endroit.

On rappellera que le cumul de pluie est supérieur à 100 ans sur 48 h pour le bassin versant amont, proche de 10-20 ans sur le bassin versant aval, signe d'une hétérogénéité spatiale du phénomène conduisant à un étalement probable de l'onde de crue lors de son avancée, en l'absence de renforcement majeur par les sous bassins versants en aval.

Compte tenu des diverses incertitudes de calcul hydrologique et hydraulique et de l'intervalle de sensibilité du modèle, on peut donc estimer que l'occurrence de la crue de janvier 2014 sur la partie aval du bassin versant de l'Ousse est d'environ 30 ans.

Ceci est proche de la crue de janvier 1978 (occurrence estimée à 40 ans dans la bibliographie).

Cependant, les documents étudiés ne fournissent pas de débit associé à cette crue. Les débits décennaux retenus dans la présente étude étant légèrement inférieurs à





ceux des études précédentes pour des débits centennaux identiques, à débit constant, cela revient à diminuer légèrement l'occurrence associée.

3.5.3.3 Occurrence en volume d'eau

La Figure 29 superpose le débit à Artigueloutan avec les hydrogrammes théoriques obtenus avec la méthode de Socose (qui permet de calculer un hydrogramme en sortie de bassin versant à partir d'un débit de pointe et de sa durée spécifique).

En termes de volume, la crue de 2014 a propagé, hors débit de base, environ 6 millions de m³ sur 2,5 jours, ce qui est similaire au volume de la crue centennale théorique.

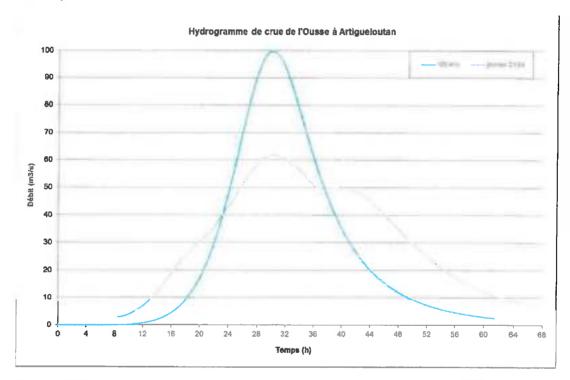


Figure 29 : hydrogrammes de crue théorique et modèle de janvier 2014

Ceci rejoint l'analyse de l'évènement faite précédemment, à savoir des pluies d'intensité moyenne mais sur de longues durées et faisant suite à des périodes humides, conduisant à un ruissellement massif.



Ce qu'il faut retenir...

Crue de janvier 2014 : débit de pointe d'occurrence 30 ans environ mais avec un volume d'occurrence 100 ans





3.6 LA CRUE DE REFERENCE

3.6.1 DEFINITION

On rappelle que la crue de référence est la plus forte crue observée ou la crue centennale si celle-ci est supérieure.



Ce qu'il faut retenir...

La crue de référence est la crue d'occurrence centennale.

3.6.2 SCENARIOS TESTES

Le modèle numérique a été repris après calage, en supprimant les brèches recensées lors de la crue de janvier 2014 (merlon de la pâture à Ousse et merlon de l'Arriou Merdé à Bizanos en aval de la rocade). L'injection en amont d'Artigueloutan est constituée de l'hydrogramme théorique centennal déterminé par la méthode Socose.

La différence entre les débits de pointe de janvier 2014 à Artigueloutan et à l'exutoire (63 et 74 m³/s) étant proche de celle entre les deux débits centennaux (100 m³/s à Artigueloutan et 116 m³/s à l'exutoire), les injections intermédiaires ont été conservées à l'identique avec la simulation de janvier 12014 (la probabilité d'une pluie centennale homogène à l'échelle du bassin versant total de l'Ousse étant très faible).

Trois scénarios ont été testés :

- Avec obstacles (Etat actuel), comprenant les merlons latéraux aux cours d'eau et les obstacles relevés par géomètre ;
- Avec obstacles et embâcles. Trois ouvrages de l'Ousse (Ponts rue des Pécheurs à Artigueloutan, RD213 à Lée et chemin Cam Marty à Idron) sont simulés avec embâcles représentés par une diminution de 10 % de la largeur.
- Sans obstacles, ces merlons et murets ont été abaissés à la cote du terrain naturel.

L'aléa retenu correspond à la valeur maximale du niveau pour chaque point de calcul du modèle, après traitement SIG pour embellir la forme des contours des zones. La Figure 30 présente un exemple de ce traitement. Les deux premières cartes indiquent les hauteurs d'eau dans les scénarios avec et sans obstacles. On peut remarquer des différences ponctuelles, en particulier sur la zone encerclée en rouge (amont du répartiteur), où la zone à forte hauteur est soit en amont (image du haut), soit en aval du bras (image au milieu) selon le scénario.

La carte finale en bas combine ces deux enveloppes et adoucit les limites par traitement informatique.





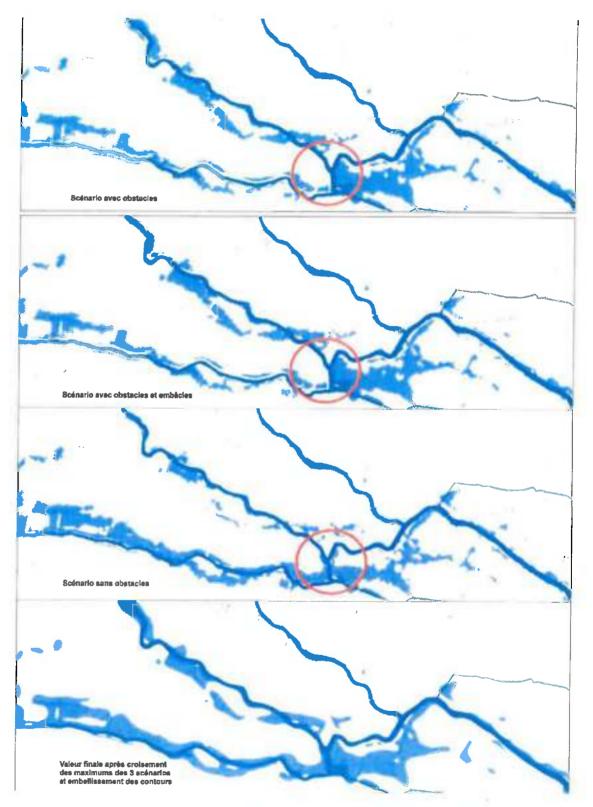


Figure 30 : Illustration de la détermination de la valeur maximale des hauteurs d'eau





3.6.3 ANALYSE DE SENSIBILITE

Comme pour la crue de janvier 2014, des tests ont été effectués en modifiant les rugosités de + ou - 15 % et les débits injectés ont été augmentés ou diminués de 10 %, afin d'observer également la sensibilité de l'emprise inondable par rapport aux résultats hydrologiques retenus.

Les tests de sensibilité valeur de débit pris en compte montre un impact modéré de ce paramètre (+/- 5 cm en moyenne, avec quelques rares secteurs où la différence peut atteindre une quinzaine de centimètres).

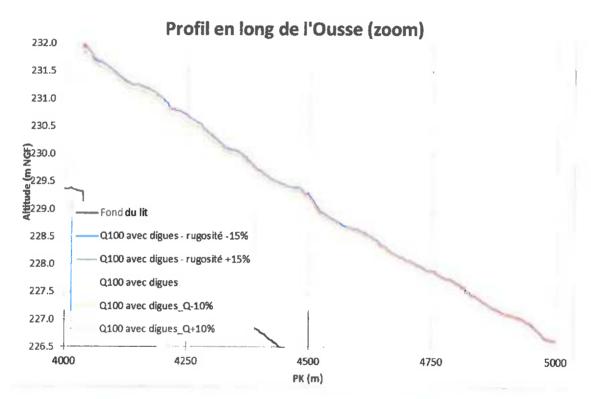


Figure 31 : Influence de la modification des paramètres sur la ligne d'eau centennale à Ousse





3.7 LES GRANDEURS CARTOGRAPHIEES

3.7.1 LES HAUTEURS D'EAU

Les hauteurs d'eau sont définies en tous points de la zone inondable et ont été séparées en 3 classes pour la cartographie :

Hauteur d'eau (H) en mètres (m)
H < 0.5 m

0.5 m < H < 1 m

H > 1 m

Figure 32 : Exemple de restitution par classes d'iso-hauteurs

3.7.2 LES VITESSES D'ECOULEMENT

Les vitesses d'écoulement sont définies en tous points de la zone inondable et ont été séparées en 3 classes pour la cartographie :

Vitesse (V) en mètres par seconde (m/s)

V < 0.5 m/s

0.5 m/s < V < 1 m/s

V > 1 m/s

Figure 33 : Exemple de restitution par classes d'iso-vitesses

3.7.3 LA BANDE FORFAITAIRE DE SECURITE

Environ 90 merlons et murs ont été levés pour cette étude et leur influence étudiée via une simulation où ils ont été supprimés. Cependant, dans ce cas, la montée des eaux se fait graduellement, avec des vitesses d'écoulement en lit majeur relativement faibles lors des premières surverses des berges.

Or dans le cas où ces merlons se rompent, on voit l'apparition d'une vague s'engouffrant à travers la brèche à vitesse importante, avant de s'étaler plus ou moins rapidement en lit majeur. Même si les merlons ne constituent pas un système de protection contre les crues, leur rupture peut donc provoquer un sur-aléa sur les parcelles en aval.

Pour cela, plusieurs scénarios de rupture ont été modélisés et une largeur moyenne d'influence en aval du merlon a été déterminée.

Une bande sécurité d'aléa fort de largeur forfaitaire de 30 m à l'arrière des merlons, projetée perpendiculairement à son emprise, a été cartographiée.







Figure 34 : Exemple de bande de sécurité (hachurage orange)

3.8 CLASSIFICATION DE L'ALEA

3.8.1 PRINCIPE DE BASE

La méthode standard de cartographie de l'aléa « inondation » s'appuie sur les données de hauteur d'eau et de vitesse.

Cette approche trouve son origine dans l'analyse conduite par des responsables de la sécurité civile sur les conditions d'écoulement susceptibles de mettre en danger les vies humaines (cf. Figure 35).

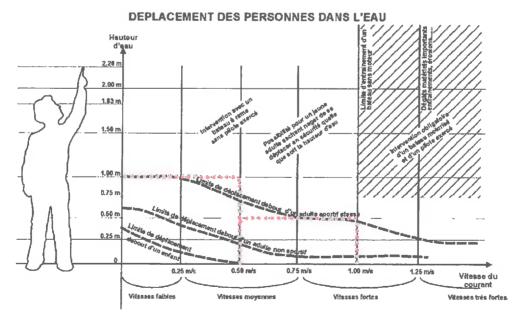


Figure 35 : Schéma des conditions de déplacement de personnes dans l'eau



La grille de croisement hauteur – vitesse utilisée dans la carte d'aléa se base sur des éléments physiques qui précisent les capacités d'une personne humaine à évoluer dans un champ d'inondation.

Le schéma de déplacement des personnes dans l'eau a permis de définir des seuils d'intensité utilisés dans le classement de l'aléa.

Au vu de ces critères, la cartographie de l'aléa telle qu'elle figure au présent dossier fait apparaître trois zones.

3.8.2 GRILLE D'ALEAS

Cette classification respecte les objectifs fixés en matière de prévention des risques et de gestion des zones inondables déclinées en particulier dans la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994.

La classification de l'aléa, basé sur le croisement hauteur / vitesses a permis d'établir la grille d'aléa suivante :

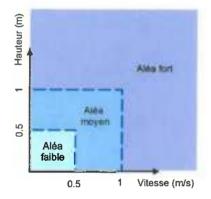


Figure 36 : Grille de lecture des aléas

Cette classification fait apparaître trois zones, qui sont les suivantes :

- Zone d'aléa faible (bleu clair), où la hauteur d'eau est comprise entre 0 et 0,5 m et la vitesse inférieure à 0,5 m/s ;
- Zone d'aléa moyen (bleu), où la hauteur d'eau est comprise entre 0,5 m et 1 m et la vitesse comprise entre 0,5 m/s et 1 m/s;
- Zone d'aléa fort (bleu foncé), où la hauteur d'eau est supérieure à 1 m, et/ou la vitesse est supérieure à 1 m/s.

EXPERIENCE FAMOUR ENGINEERS COnseils



4 CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION SUR LA COMMUNE D'IDRON

4.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE D'IDRON

4.1.1 CADRE GEOGRAPHIOUE

La commune d'Idron est située à cinq kilomètres à l'est de Pau. Elle a une superficie de 7,78 km². Elle fait partie de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et du canton de Pau-2. Elle comptait 3801 habitants en 2008 et 4 624 habitants en 2014. C'est une commune en pleine expansion.

La commune présente trois unités géographiques distinctes :

- Les zones agricoles des ruisseaux de l'Oussère, Courrège et Ayguelongue entre A64 et RD817,
- de part et d'autre de la RD 817, une partie du plateau du Pont-Long occupée par des zones résidentielles et commerciales,
- la vallée de l'Ousse et Arriou Merdé, majoritairement résidentielle pavillonnaire.

4.1.2 CADRE HYDROGRAPHIOUE

4.1.2.1 Le bassin versant de l'Ousse

La rivière de l'Ousse, affluent rive droite du Gave de Pau draine un bassin versant de 106 km² dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

L'Ousse prend sa source à Bartrès au pied de l'agglomération lourdaise, parcourt 40 km suivant une orientation nord/nord-ouest avant de se jeter dans le Gave de Pau et traverse au total 26 communes dont la commune d'Idron.

Son altitude maximale est de 570 m et son altitude minimale de 170 m.

Sur la commune d'Idron, le bassin versant de l'Ousse se répartit sur une surface de 4,1 km².

4.1.2.2 Les affluents de l'Ousse

Sur le territoire communal d'Idron, les affluents de l'Ousse sont :

- au nord de la commune, le Lassègue s'écoule et va se jeter dans l'Ousse à l'aval sur la commune de Bizanos,
- I'Arriu Merdé s'écoule au sud de la commune en parallèle de l'Ousse,

Les éléments calculés et cartographiés dans la présente étude ne concernent que les risques d'inondation générés par les crues des ruisseaux cités ci-dessus ; les risques générés par l'insuffisance des équipements d'assainissement pluvial dans les zones urbanisées et par les écoulements torrentiels dans les coteaux, ne sont pas pris en compte. Les ruisseaux de l'Oussère, Courrège et Ayguelongue ne sont pas étudiés.





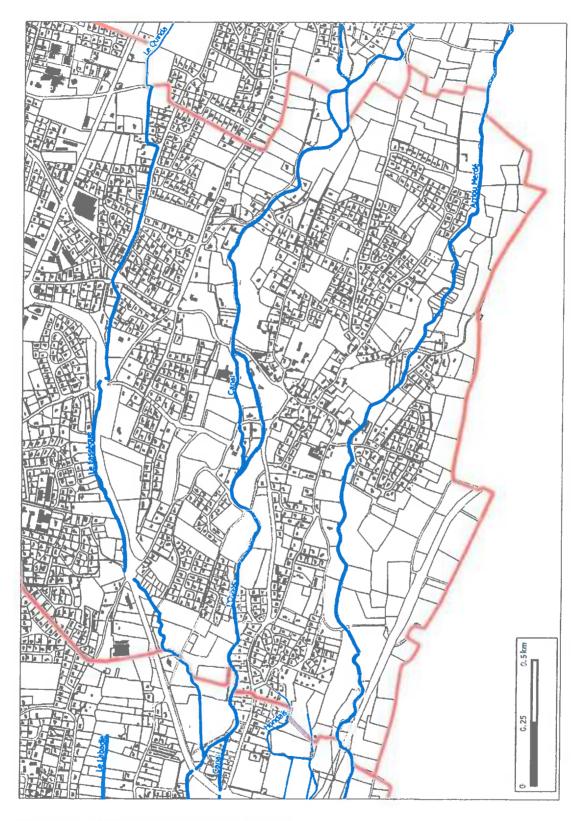


Figure 37 : Réseau hydrographique à Idron

There is a server from the appear of the server of the ser

4.2 LES INONDATIONS SUR LA COMMUNE

L'Ousse :

L'Ousse a débordé en janvier 2014

- Rive droite: au droit du coude chemin des Cambets en aval du château, surversant une partie des merlons. Les eaux s'écoulent alors vers le Nord-Ouest, rejoignant le Lassègue, puis l'Ousse, bloquées par la rocade.
- Rive gauche: au droit du château et en aval de la rue Cam Marty (Figure 38). Les eaux remplissent le champ du coude de l'Ousse, puis atteignent la voirie et les fossés de la RD 213, jusqu'à l'amont du Clos Beaumont (zone 8 sur la Figure 44). Un fossé sur la partie Est du lotissement (photo de gauche Figure 39) dirige les ruissellements vers l'Ousse au Nord via une buse à clapet (zone 7 sur la Figure 44 et photo de droite Figure 39).

En janvier 2014, les eaux en provenance du fossé de la RD213 étaient trop importantes pour être évacuées par la buse à clapet, et se sont écoulées à vive allure entre les maisons et le merlon en rive gauche de l'Ousse. Les maisons au Nord de la RD213 ou situées entre Chemin de Réchou et RD213 n'ont pas été touchées.

Les eaux passent ensuite le rond-point puis la rue Saucède, point bas du secteur, rejointes par les ruissellements de l'Arriou Merdé du chemin Réchou (voir point plus bas) et continuent vers Bizanos.

Plus en avai (zone 6 sur la Figure 44), la crue a endommagé l'enrochement au 14 avenue de Beaumont.





Figure 38: L'Ousse seuil RD 513 et aval rue Cam Marty





Figure 39 : Fossé Est du Clos Beaumont - coté RD213 et buse de connexion à l'Ousse

- Le Lassègue : Il peut être séparé en trois parties :
 - Amont : perché sur le plateau au Nord de la vallée de l'Ousse, il s'apparente à un fossé pluvial de voirie, s'écoulant vers l'Ouest et franchissant des voiries et des accès privés. Il est bétonné sur la partie aval de la rue (Figure 40).
 - <u>Intermédiaire</u>: rejoignant la rocade RD 938, sa forte pente permet de transiter un débit important, limitant les problèmes capacitaires.



Figure 40 : Le Lassègue - chemin du Lassègue



Figure 41 : Le Lassègue – le long de la rocade et en aval



<u>Aval</u>: au sud du rond-point de la rocade avec le chemin du Cam Marty (Figure 41), il s'écoule à travers une zone boisée, avec un passage à gué chemin des Augas, puis à travers les pâtures, avec des bourrelets de berges, avec d'autres passages à gué près de la crèche des Cambets à Bizanos.

Les inondations du secteur sont principalement liées à l'arrivée des eaux de débordement de l'Ousse depuis le chemin des Cambets.

L'Arriou Merdé :

Comme vu précédemment, Idron, en particulier le lotissement de l'Armandieu (zone 2 sur la Figure 44), est touché par les ruissellements en rive gauche de l'Ousse à Lée, qui ne peuvent rejoindre le cours d'eau à cause du remblai de la RD 213 à l'Est de la ville. Les eaux sont dirigées vers le centre du bourg par la voirie, via le secteur Allée des Marguerites et chemin de la Plaine, puis l'Ousse au droit du château.

Entre Ousse et Arriou Merdé, les inondations ont surtout concerné des terrains. Les maisons construites après la réalisation du PPRI sont surélevées de 30 cm et n'ont pas été touchées. Celles antérieures au PPRI ont été plus touchées.

Une deuxième zone de débordement majeur se produit en rive droite au chemin des Fusillés, les eaux s'écoulant vers le Nord-Ouest par le chemin de Réchou vers l'Avenue de Beaumont, où elles rejoignent les eaux en provenance du château ayant transité par le Clos Beaumont. Les écoulements se poursuivent route d'Idron et rue Saucède, jusqu'à la rocade à Bizanos.

La pile centrale du pont rue du Lannot a été déchaussée (zone 4 sur la Figure 44) et des enrochements de berge se sont partiellement effondrés sur la rive gauche en aval du pont (Figure 42).

Enfin, une petite brèche de merlon a été relevée impasse du Gui, en rive gauche.



Figure 42 : L'Arriou Merdé - rue Lannot et merlon rive gauche chemin de l'Arriou







Figure 43 : L'Arriou Merdé - Passerelle Juyou et RD 938



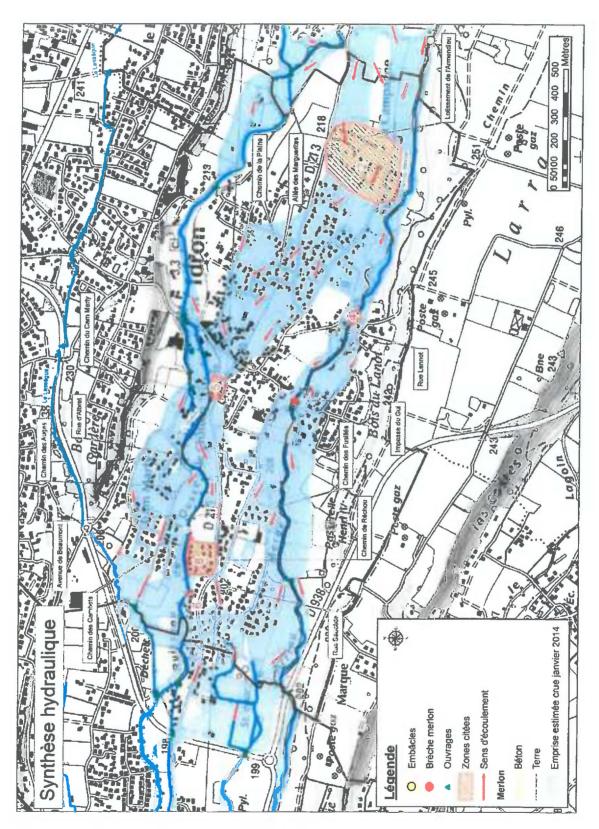


Figure 44 : Ecoulements en janvier 2014 à Idron







Figure 45 : L'Ousse lors de la crue de janvier 2014 en aval du Château d'Idron (source SDIS64)



Figure 46 : Inondation chemin des Cambets lors de la crue de janvier 2014 en amont de la rocade (source SDIS64)

The a Layer County of Manager Family And The County of The





Figure 47 : L'Ousse lors de la crue de janvier 2014 chemin des Cambets (source SDIS64)

REPORT DES PYRÉNÉES-AILANTRALES



4.3 LES ALEAS SUR LA COMMUNE

L'Annexe 1 contient trois cartes à l'échelle communale indiquant les hauteurs et vitesses maximales et les aléas associés. La carte des aléas est aussi présentée en Figure 49.

Dans son ensemble, toute la vallée de l'Ousse et de l'Arriou Merdé est en aléa, majoritairement faible, soit une largeur maximale de 800 m environ. Les zones d'aléa moyen sont en bordure des cours d'eau, à l'exception notable des zones d'écoulement préférentiels en lit majeur : entre Arriou et Ousse de l'Armendieu vers le château et l'Ousse près du chemin des Cambets, les eaux s'écoulant vers la rocade et le Lasssègue.

La zone du château et du groupe scolaire draine plusieurs écoulements en lit majeur, en provenance de l'Ousse comme de l'Arriou Merdé et est donc souvent en aléa moyen.

Plus en aval au Clos Beaumont, les eaux de l'Ousse s'écoulent en lit majeur vers le Sud-Ouest (nouvelle zone d'aléa moyen), passant à proximité de la STEP et venant s'accumuler en amont de la rocade à Bizanos.

Enfin, les zones inondées par le Lassègue le long du chemin de Lassègue concernent surtout la voirie au Sud et les parcelles les plus basses au Nord (aléa principalement faible). En aval de la RD 513, l'eau s'accumule en amont de la buse sous la rocade, puis vient s'écouler sur la voirie (créant un axe parallèle au cours d'eau : fossé de la rocade) et rejoint le cours d'eau au rond-point de la rocade et du chemin Cam Marty. On trouve alors quelques zones ponctuelles en aléa moyen entre Lassègue et Ousse, où les débordements de l'Ousse rue d'Albret rejoignent les eaux du Lassègue.

La suppression de merlons (cf. Figure 48) favorise le débordement sur la plaine entre Ousse et Arriou Merdé, en particulier la rive droite de l'Arriou Merdé chemin des Fusillés, où la surcote peut dépasser une vingtaine de centimètres, comme en rive gauche chemin de l'Arriou. A l'inverse, la rive gauche de l'Arriou Merdé ou le chemin des Cambets en rive droite de l'Ousse sont légèrement moins touchés.

L'incidence sur la cote des plus hautes eaux en amont de la rocade n'est que d'une dizaine de centimètres au maximum et l'impact aval est limité.

Enfin, la surcote atteint une dizaine de centimètres en rive gauche de l'Arriou Merdé impasse du Gui et chemin de l'Arriou en rive gauche.

On rappellera que ces merlons n'ont pas vocation de protéger contre les inondations.

L'impact sur l'aléa de la suppression des merlons est faible, réduisant la taille de certaines petites zones blanches entre Ousse et Arriou Merdé.

Des scénarii avec embâcles ont été testés sur trois communes (Lée, Artigueloutan et Idron). Aucune modification de l'aléa maximal n'a été observée.





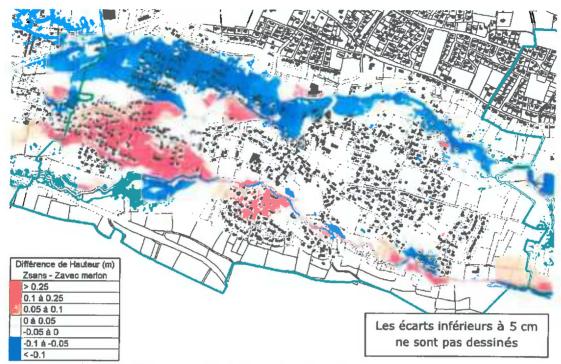


Figure 48 : Impact de la suppression des merlons à Idron



Ce qu'il faut retenir...

Les aléas sur Idron sont répartis de la façon suivante :

- Vallée de l'Ousse et Arriou Merdé inondée quasi totalement, largeur maximale 800 m, aléa faible en majorité
- Zones de transfert entre cours d'eau (Arriou Merdé vers Ousse à l'Armendieu, Ousse vers Lassègue en aval du chemin des Cambets, Ousse vers Arriou Merdé au Clos Beaumont) créant des zones ponctuelles d'aléa moyen
- Lassègue: rive droite en aléa faible en amont de la RD 513, voirie du chemin du Lassègue parfois en aléa moyen. Surverse de la rocade créant un axe parallèle au cours d'eau, les deux flux se rejoignant au rond-point du chemin Cam Marty.

La suppression des merlons et obstacles conduit à un débordement plus important de l'Ousse (rive gauche en aval du château vers le Clos Beaumont) et de l'Arriou Merdé (rive droite vers le Clos Beaumont, rive gauche chemin de l'Arriou), mais à une diminution de l'aléa en rive droite de l'Ousse chemin des Cambets.







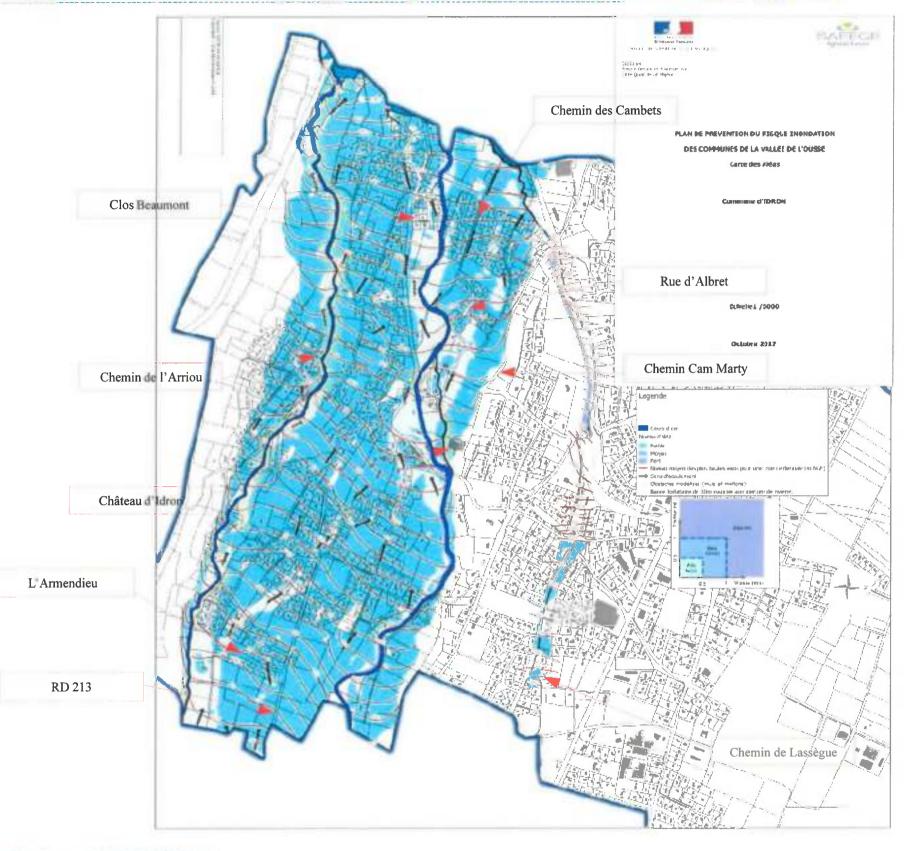


Figure 49 : Aleas en crue centennale à Edron







4.4 COMPARAISON AVEC LE PPRI ACTUEL APPROUVE LE 31 JUILLET 2002

La Figure 50 superpose l'emprise des aléas du PPRI de 2002 (en violet) avec les aléas remis à jour au cours de l'étude 2017 (en bleu).

Les principales modifications sont les suivantes :

- Tout le lit majeur entre l'Ousse et l'Arriou Merdé est passé en aléa faible à moyen avec des transferts de l'Arriou vers l'Ousse par un chemin préférentiel à travers l'Armandieu (le modèle traduisant mieux les échanges entre cours d'eau que le PPRi de 2002). Toutefois, le règlement du PPRI de 2002 définissait des prescriptions pour les constructions dans ces zones ;
- Le secteur de Cam Marty en amont de la confluence entre le Lassègue et l'Ousse est également passé en aléa faible à moyen ;
- La rive gauche au pied du coteau du Bois du Lanot est passée en aléa faible.



15MAT009-v2 page 69

NOTE DE PRESENTATION DES ALEAS POUR LES CRUES DE L'OUSSE

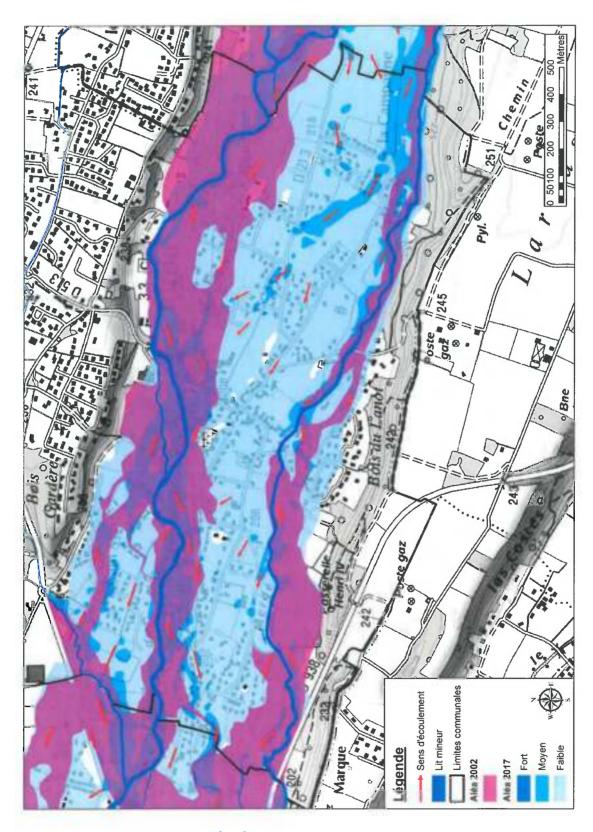


Figure 50 : Comparaison des aléas à Idron

SAFEGE Ingéniturs Conseils
PRÉFET DES PRÉMÉRES ALANTIQUES

15MAT009-v2 page 70

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE DES ALEAS



15MAT009-v2 page 71

ANNEXE 2: LAISSES DE CRUE ET PHOTOS



Annexe 3: Donnees Topographiques

ANNEXE 4: PLAN D'OUVRAGE

ANNEXE 5: FICHES MERLONS



LOCALISATION: REFERENCE: IDR01

Commune: IDRON

Adresse/ n° 8 lotissement de l'Armandieu

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
432077.96	6248556.92	216.5

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation : Mur de la maison côté rue

Type de repère: Témoignage de la propriétaire-PHE à 0,8 m au dessus du sol

Hydraulique : Ecoulements diffus débordants de l'Ousse depuis l'amont du pont de Lée

Commentaires: Deux maisons (n° 8 et 10) en point bas du lotissement, plus exposées.

Evacuation vers lotissement en aval





LOCALISATION: REFERENCE: IDR02

Commune: IDRON

Adresse/ n° 4 Lotissement L'Ermitage

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
431829.593	6248360.41	215.53

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation: Trace sur mur côté Arriou Merdé

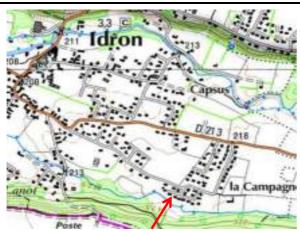
Type de repère : Témoignage du propriétaire et marque - PHE à 0,3 m au dessus de la terrasse

Hydraulique : Ecoulements diffus débordants de l'Arriou Merdé depuis l'amont du pont de Meillon

par le chemin de La Campagne et le lotissement de l'Ermitage

Commentaires : Pas de débordement direct de l'Arriou Merdé endigué le long du lotissement

Evacuation en retour vers l'Arriou Merdé en aval





LOCALISATION: REFERENCE: IDR03

Commune: IDRON

Adresse/ n° 1 Lotissement L'Ermitage situation : M et Mme Costes

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431795.101	6248424.17	215.13

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation: Terrasse côté rue

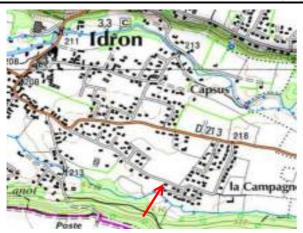
Type de repère: Témoignage du propriétaire PHE au ras de la terrasse

Hydraulique : Ecoulements diffus débordants de l'Arriou Merdé depuis l'amont du pont de Meillon

par le chemin de La Campagne et le lotissement de l'Ermitage

Commentaires : Pas de débordement direct de l'Arriou Merdé endigué le long du lotissement

Débordement localisé de l'Arriou par point bas de l'endiguement en aval du lotissement





LOCALISATION: REFERENCE: IDR04

Commune: IDRON

Adresse/ n° 11 Impasse des Bougainvilliers

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431846.385	6248643.72	214.45

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max.:

Situation : Escalier côté jardin

Type de repère : Témoignage du propriétaire PHE au niveau de la 3ème marche

Hydraulique : Ecoulements diffus débordants de l'Arriou Merdé depuis l'amont du pont de Meillon

et depuis l'Ousse par l'Armandieu

Commentaires : Eau arrivant par le champ au Sud

Lotissement inondé jusqu'à quelques mètres de la RD 213 non inondée à ce niveau





LOCALISATION: REFERENCE: IDR05

Commune: IDRON

Adresse/ n° 8 Chemin de La Campagne

situation: M. TOULOUSE

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X Y Z 431498.853 6248629.99 212.61

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation : Escalier côté rue

Type de repère : Témoignage du propriétaire PHE à +0,14 m/ 1ère marche

Hydraulique : Ecoulements diffus débordants de l'Arriou Merdé depuis l'amont du pont de Meillon

et de l'Ousse par L'armandieu

Commentaires : Eau coulant sur le chemin de La campagne depuis la rue des Bergeronnettes

Evacuation vers le champ côté Arriou Merdé





LOCALISATION: REFERENCE: IDR06

Commune: IDRON

Adresse/ n° 4 Clos Bellevue situation : M. NOUGUES

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
431579.07	6248700.56	212.91

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. : vers 8 heures

Situation : Escalier côté rue

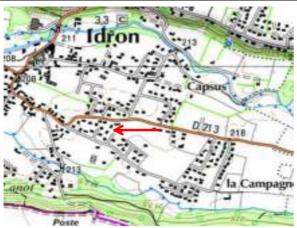
Type de repère : Témoignage du propriétaire PHE à - 0,05 m en dessous de la 2ème marche

Hydraulique : Ecoulements diffus débordants de l'Arriou Merdé depuis l'amont du pont de Meillon

et de l'Ousse par L'armandieu

Commentaires : Eau coulant sur le chemin de La Campagne vers le Clos Bellevue

Pas d'écoulement par l'arrière Evacuation vers le lotissement aval





LOCALISATION: REFERENCE: IDR07

Commune: IDRON

Adresse/ n° 8 rue du Lannot

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431316.053	6248565.82	211.6

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation : Escalier côté rue

Type de repère : Témoignage de la propriétaire PHE à +0,1 m en dessus de la 1ère marche

Hydraulique : Débordement de l'Arriou Merdé depuis le champ amont et l'aval immédiat

du pont du Lannot. Pas de débordement direct sur l'endiguement aval pont

Commentaires : Rue coupée - propriétaire évacuée par pompiers

Pas d'écoulement depuis l'arrière - Evacuation vers le lotissement aval





LOCALISATION: REFERENCE: IDRO8

Commune: IDRON

Adresse/ n° 11 rue du Lannot situation : M. Ruitort

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431313.911	6248457.53	211.65

Heure du Max. : vers 8 heures

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation: Terrasse

Type de repère: Témoignage du propriétaire PHE au coin de la terrasse (niveau du sol)

Hydraulique : Débordement de l'Arriou Merdé rive gauche

Ecoulement diffus en aval dans l'impasse de la Chataigneraie

Commentaires :





LOCALISATION: REFERENCE: IDR09

Commune: IDRON

Adresse/ n° 2 Impasse de la Chataigneraie

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X Y Z 431129.091 6248644.84 210.43

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. : vers 8- 9 heures

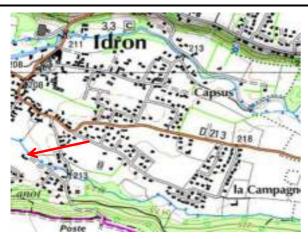
Situation: Escalier dans berge de l'Arriou

Type de repère: Témoignage du propriétaire PHE au coin de la terrasse (niveau du sol)

Hydraulique : Ecoulements depuis l'amont par l'impasse de la Chataigneraie et débordement

direct de l'Arriou sur 10 mètres en amont des escaliers

Commentaires : Evacuation par écoulements diffus vers l'aval (immpasse du Gui et chemin Barrailh)





LOCALISATION: REFERENCE: IDR10

Commune: IDRON

Adresse/ n° 6 chemin de la castagnère

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
430922.129	6248687.85	208.65

Levée par : SPC

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

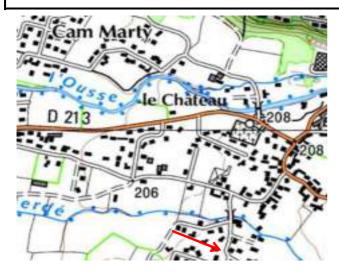
Situation : Entrée côté rue

Type de repère: Laisse de crue sur clôture PHE à 0,6 m par rapport au sol

Hydraulique: Ecoulements diffus d'amont depuis l'impasse de la Chataigneraie

par chemin Barrailh et impasse du Gui

Commentaires: Maison en point bas





LOCALISATION: REFERENCE: IDR11

Commune: IDRON

Adresse/ n° 2 chemin de l'Arriu

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
430888.15	6248770.55	208.67

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation: Mur d'entrée

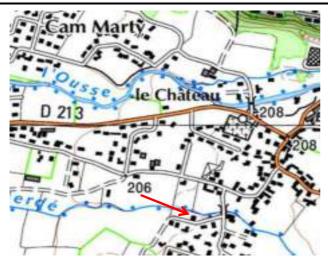
Type de repère: Laisse de crue sur clôture PHE à 0,6 m par rapport au sol

Hydraulique: Niveau PHE de l'Arriou

Débordements dans le champ rive droite - pas de débordement sur mur de clôture

Commentaires: Ecoulements diffus dans la rue depuis l'amont et refoulement E.P.

Lotissement voisin récent inondé





LOCALISATION: REFERENCE: IDR12

Commune: IDRON

Adresse/ n° 4 Route de Lée

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
431430.095	6248747.65	211.74

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation: Table en dur dans jardin

Type de repère: Laisse de crue et témoignage propriétaire sur table de jardin

PHE à 0,25 m par rapport au sol

Hydraulique: Ecoulements par RD 213 depuis l'amont

Commentaires: Champ en face non inondé

Inondation déjà en 1971-1978 - moins fortes





LOCALISATION: REFERENCE: IDR13

Commune: IDRON

Adresse/ n° 19 Allée des Marguerites

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
431513.8	6248860.1	212.03

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

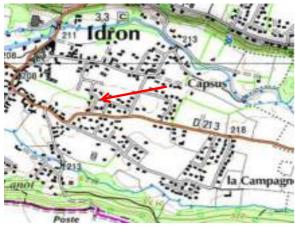
Heure du Max. : 8-9 heures
Situation : Terrasse derrière maison

Type de repère: Témoignage propriétaire et photos

PHE à 0,05 m au dessus de la 2 ème mache
Hydraulique : Ecoulements depuis l'arrière et depuis la RD 213

Evacuation par Allée des Marguerites

Commentaires : Ecoulements importants par l'Allée des Marguerites





LOCALISATION: REFERENCE: IDR14

Commune: IDRON

Adresse/ n° 9 Allée des Marguerites

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431503.845	6248955.85	210.46

Heure du Max. :

Levée par : SPC

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation : Muret côté rue

Type de repère: Témoignage propriétaire en face et vidéo

PHE au niveau du sommet de la murette

Hydraulique : Ecoulements depuis le champ derrière et depuis la RD 213

Evacuation par Allée des Marguerites

Commentaires : champ amont en quasi totalité inondé





LOCALISATION: REFERENCE: IDR15

Commune : IDRON

Adresse/ n° 30 rue de l'Industrie

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
431706.26	6248976.27	211.64

Heure du Max. :

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation : Terrasse côté cour

Type de repère : Témoignage propriétaire

PHE au niveau de la terrasse

Hydraulique: Ecoulements depuis la rue de la Plaine

Evacuation par rue de l'Industrie

Commentaires : Limite Z.I. au carrefour Industrie/Plaine





LOCALISATION: REFERENCE: IDR16

Commune: IDRON

Adresse/ Chemin des Arrouturous

situation:

Fond du champ (Prop. M. Pasquet)

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
432123.798	6248884.71	214.47

Heure du Max. :

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation: Protections végétales rive gauche

Type de repère: Laisse de crue

PHE au niveau des pieux bois
Hydraulique: Charge maximale de l'Ousse
Légers débordements sur champ

Commentaires :





LOCALISATION: REFERENCE: IDR17

Commune: IDRON

Adresse/ n° 2 Rue de l'Ousse situation : M. Anxoine

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
432143.427	6248926.46	214.32

Heure du Max. :

Levée par : SPC

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

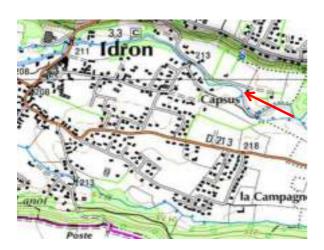
Situation: Garage côté Ousse

Type de repère : Témoignage propriétaire
PHE à + 0,5 m /seuil d'entrée du garage

Hydraulique : Débordement rive gauche de l'Ousse

Commentaires : Maison entourée d'eau - débordement direct depuis l'Ousse et depuis limite Lée

par rue de l'Ousse inondée jusqu'à propriété aval.





LOCALISATION: REFERENCE: IDR18

Commune: IDRON

Adresse/ n° 5 Chemin du Moulin situation : M et Mme Batzuguère

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431950.316	6249025.63	212.75

Heure du Max. : de 4 à 12 h !

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation: Bord de l'Ousse

Type de repère: Témoignage propriétaire et laisse de crue

PHE au niveau du sol à 1,0 mètre du poteau

Hydraulique : Débordement rive droite de l'Ousse

Commentaires : Pas de débordement direct

Champ en face inondé

Ecoulements dans propriété limités, depuis prop. amont vers piscine prop. aval





LOCALISATION: REFERENCE: IDR19

Commune: IDRON

Adresse/ Ecole d'Idron situation : Rue de l'Industrie

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
431240.67	6249060.72	208.32

Heure du Max. : 10 heures

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation : Murette entrée Ecole

Type de repère: Témoignage riverain (M. Adgassies)

PHE à -0,1 m en dessous de la tablette de la murette

Hydraulique : Arrivée depuis la rue de l'Industrie, la propriété Adgassies et l'Ousse

Commentaires : Ecoulements diffus à travers la propriété agricole depuis Route de Lée

plus grosse crue depuis 1952 Ecoulements identiques en 1978





LOCALISATION: REFERENCE: IDR20

Commune: IDRON

Adresse/ Château d'Idron situation : Passerelle sur l'Ousse

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431258.769	6249198.43	208.33

Levée par : HEA

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max.:

Situation : Amont château - Nouvelle passerelle

Type de repère : Relevé direct le jour de la crue

PHE à 1,0 mètre du bord de la passerelle métallique

Hydraulique: P.H.E. Ousse lit mineur

Commentaires :





LOCALISATION: REFERENCE: IDR21

Commune: IDRON

Adresse/ n° 7 rue des Noisetiers situation : Jardin côté Ousse Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
430272.336	6249279.9	202.79

Heure du Max. :

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation: jardin côté Ousse

Type de repère : Témoignage propriétaire

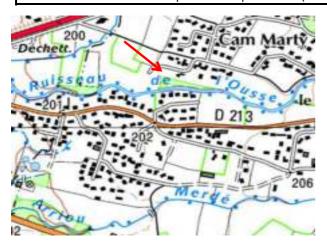
PHE entre portique et banc

Hydraulique : Débordements de l'Ousse en amont

Commentaires :

Début de débordements direct de l'Ousse au fond du jardin et en aval

Rue pas inondée par l'Ousse (refoulement réseau E.P)





LOCALISATION: REFERENCE: IDR22

Commune: IDRON

Adresse/ n° 11 rue d'Albret situation : Piscine

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
430582.88	6249280.12	205.21

Heure du Max. :

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation: Dalle piscine

Type de repère : Témoignage propriétaire

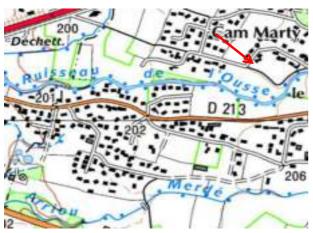
PHE sous la terrasse de la piscine

Hydraulique : Débordements de l'Ousse en amont, par le champ et par le chemin Cambets

Commentaires :

Champ amont inondé

Traces de débordements visible par dessus la digue chemin Cambets







LOCALISATION: REFERENCE: IDR23

Commune: IDRON

Adresse/ n° 7 Clos de Beaumont situation : Bord de l'Ousse

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Χ	Υ	Z
430301.03	6249234.15	203.04

Heure du Max.:

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation : Sommet digue au bord de l'Ousse

Type de repère : Témoignage propriétaire

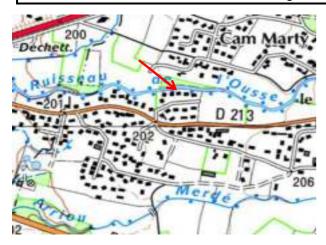
PHE au pied de l'arbre sur digue

Hydraulique: P.H.E. lit mineur de l'Ousse

Débuts de débordements direct rive gauche

Commentaires :

Propriété inondée depuis fossé à l'amont du lotissement Pas de déborement sur digue dans champ en amont immédiat





LOCALISATION: REFERENCE: IDR24

Commune: IDRON

Adresse/ n° 7 rue de la Butte situation : Portillon côté rue

M. Goua

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
430995.8	6248840.25	208.55

Heure du Max. :

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation : Portillon côté rue

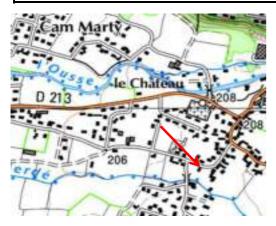
Type de repère : Témoignage propriétaire

PHE à +0,45 m /sol sur portillon

Hydraulique : Ecoulements diffus de l'Arriou Merdé depuis champs en amont

Commentaires : champ aval complètement inondé

Ecoulements diffus sur rue de la Butte





LOCALISATION: REFERENCE: IDR25

Commune: IDRON

Adresse/ Allée des Pins

situation : Extrémité côté chemin des fusillés

X Y Z 430456.13 6248917.14 204.74

Heure du Max.:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation: Muret en face n° 7

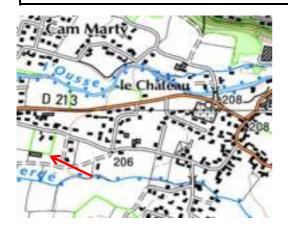
Type de repère: Témoignage riverain (n° 7)
PHE à - 0,05 m en dessous du muret

Hydraulique : Ecoulements depuis chemin des Fusillés

écoulement important sur chemin (vidéo)

Commentaires : Pas de débordement direct significatif de l'Arriou à ce niveau

Eau sur la totalité de l'avenue des Pins jusqu'au chemin Réchou





LOCALISATION: REFERENCE: IDR26

Commune: IDRON

Adresse/ n° 40 rue du Hondais

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X Y Z 430209.705 6248902.41 203.07

Levée par : SPC

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation : Portail côté rue

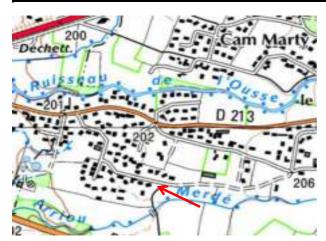
Type de repère : Témoignage propriétaire

PHE au niveau du rail du portail

Hydraulique : Ecoulements depuis chemin des Fusillés

Commentaires : Parcelle inondée derrière (traces) jusqu'à 1 mètre de la terrasse

Pas de débordement direct dans le champ amont





LOCALISATION: REFERENCE: IDR27

Commune: IDRON

Adresse/ Passerelle chemin des Fusillés

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
430221.62	6248790.39	203.39

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation : Trace côté rive gauche

Type de repère : Laisses de crue

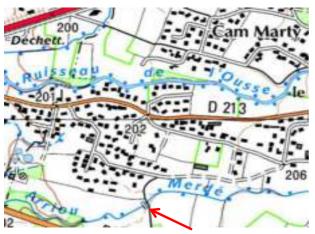
PHE au niveau de la trace orange (4ème planche)

Hydraulique: PHE-charge au droit de la passerelle

Commentaires: Débordement dans champ aval rive gauche

Débordement dans champ aval rive droite par pertuis deprise d'eau

Ecoulements dans champ amont rive gauche depuis l'amont





LOCALISATION: REFERENCE: IDR28

Commune: IDRON

Adresse/ n° 8 rue du Hondais

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
430060.958	6249045.83	201.24

Heure du Max.: 10 heures

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Situation : Garage côté rue

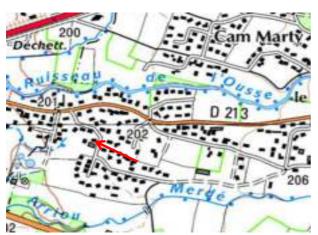
Type de repère : Témoignage propriétaire

PHE à + 0,25 m /sol dans garage

Hydraulique : Ecoulements depuis la rue du Hondais

Commentaires : Pas de débordement direct depuis l'Arriou

Evacuation vers le Hondais Déjà inondé en 1978-1981





LOCALISATION: REFERENCE: IDR29

Commune: IDRON

Adresse/ n° 1/3 chemin Courtiade

situation:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
429927.28	6249072.49	201.52

Heure du Max. :

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Type de repère:

Situation : Mur côté rue

PHE à + 1,0 mètre sur mur (avant percement du mur)

Hydraulique: Ecoulements depuis la rue du Hondais (et depuis RD 213)

Témoignage propriétaire

Commentaires : Pas de débordement direct depuis l'Arriou Evacuation vers le Hondais aval

Non utilisée pour le calage (stockage en amont du mur puis effondrement)





Crue de l'Ousse du 25/01/2014

LOCALISATION: REFERENCE: IDR30

Commune: IDRON

Adresse/ n° 26 Avenue de Beaumont

situation:

Hydraulique:

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

Х	Υ	Z
429927.28	6249072.49	201.52

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation : Escalier entrée et bord de l'Ousse

Type de repère : Témoignage propriétaire

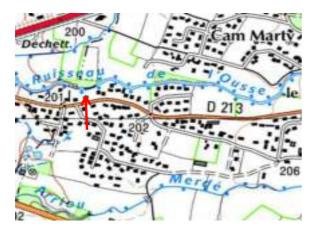
IDR 30: à - 0,03 m en dessous de la terrasse d'entrée

IDR31: PHE à + 0,3 mètre au pied de l'arbre sur bord de l'Ousse Inondation de 3 côtés: Ousse+rue du Hondais+Avenue de Beaumont

IDR31 : PHE de l'Ousse

Commentaires: Evacuation vers riverain aval

Inondé de la même façon en 1978 mais moins haut









IDR30

Crue de l'Ousse du 25/01/2014

LOCALISATION: REFERENCE: IDR32

Commune: IDRON

Adresse/ n° 2 chemin Cam Marty situation : Mme Canet

Coordonnées Lambert 93 / m NGF:

X	Υ	Z
431056.4	6249178.09	207.48

Levée par : DUPLEIX

Date de l'enquête HEA: 10/02/14

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Heure du Max. :

Situation: Escalier côté chemin Cam Marty

Type de repère : Témoignage propriétaire

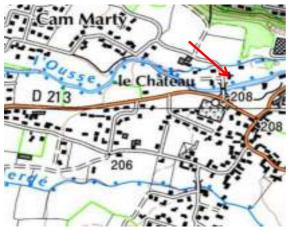
IDR: à - 0,05 m en dessous de la terrasse d'entrée

Hydraulique : Débordement de l'Ousse depuis l'amont (passerelle) et depuis le pont

PHE de l'Ousse à l'amont du pont

Commentaires: Evacuation par portail et canal vers chemin Cam Marty

Inondé de la même façon en 1978







Cours d'eau

Commune

Site

PHOTOTHEQUE: IDR01



LOCALISATION

Ousse Idron RD 213 - Est

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Lotissement l'Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Hélicoptère
Source SDIS 64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Champs amont Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite aval
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Champs amont Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite aval
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Champs amont Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Champs amont Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Champs amont Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Champs amont Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Lotissement l'Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Lotissement l'Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Hélicoptère
Source SDIS 64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Lotissement l'Armandieu

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Hélicoptère
Source SDIS 64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Rue des Eglantines

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Chemin Courtade

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Hélicoptère
Source SDIS 64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Rond pooint rocade

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Hélicoptère Source SDIS 64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Aval seuil château

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Amont
Source DDTM64





Site

PHOTOTHEQUE: IDR10



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Aval seuil château

PHOTOGRAPHIE

25/01/2014 Date Vue depuis : Amont DDTM64 Source

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Aval seuil château

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Amont DDTM64 Source







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Aval seuil château

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive gauche aval
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Aval seuil château

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive gauche amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Aval seuil château

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive gauche amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Pont RD513

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive gauche amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin du Cam Marty

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Amont Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin du Cam Marty

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Amont Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin du Cam Marty

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite aval
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Arriou Merdé
Commune Idron
Site Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Arriou Merdé
Commune Idron
Site Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite aval
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date Vue depuis : Source 25/01/2014 Rive droite amont DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Commune Site Arriou Merdé Idron Chemin des Fusillés

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64





Cours d'eau

Commune

Site

PHOTOTHEQUE: IDR20



LOCALISATION

Ousse Idron Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Chemin des Cambets

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64





Site

PHOTOTHEQUE: IDR22



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

25/01/2014 Date Rive droite aval Vue depuis : DDTM64 Source

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014 Vue depuis : Rive droite amont DDTM64 Source





Cours d'eau

Commune

Site

PHOTOTHEQUE: IDR23



LOCALISATION

Ousse Idron Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite aval
Source DDTM64





Cours d'eau

Commune

Site

PHOTOTHEQUE: IDR24



LOCALISATION

Ousse Idron Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse Commune Idron Site Rue d'Albret

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive droite amont
Source DDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Avenue de Beaumont

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive gauche aval
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Avenue de Beaumont

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive gauche aval
Source DDTM64





Cours d'eau

Commune

Site

PHOTOTHEQUE: IDR26



PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE

LOCALISATION

Ousse Date 25/01/2014
Idron Vue depuis : Rive gauche aval
Avenue de Beaumont Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eauOusseDate25/01/2014CommuneIdronVue depuis :Rive gauche avalSiteAvenue de BeaumontSourceDDTM64







LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Avenue de Beaumont

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014
Vue depuis : Rive gauche amont
Source DDTM64

ILLUSTRATIONS



LOCALISATION

Cours d'eau Ousse
Commune Idron
Site Avenue de Beaumont

PHOTOGRAPHIE

Date 25/01/2014

Vue depuis : Rive gauche amont
Source DDTM64





Cours d'eau

PHOTOTHEQUE: IDR28



LOCALISATION

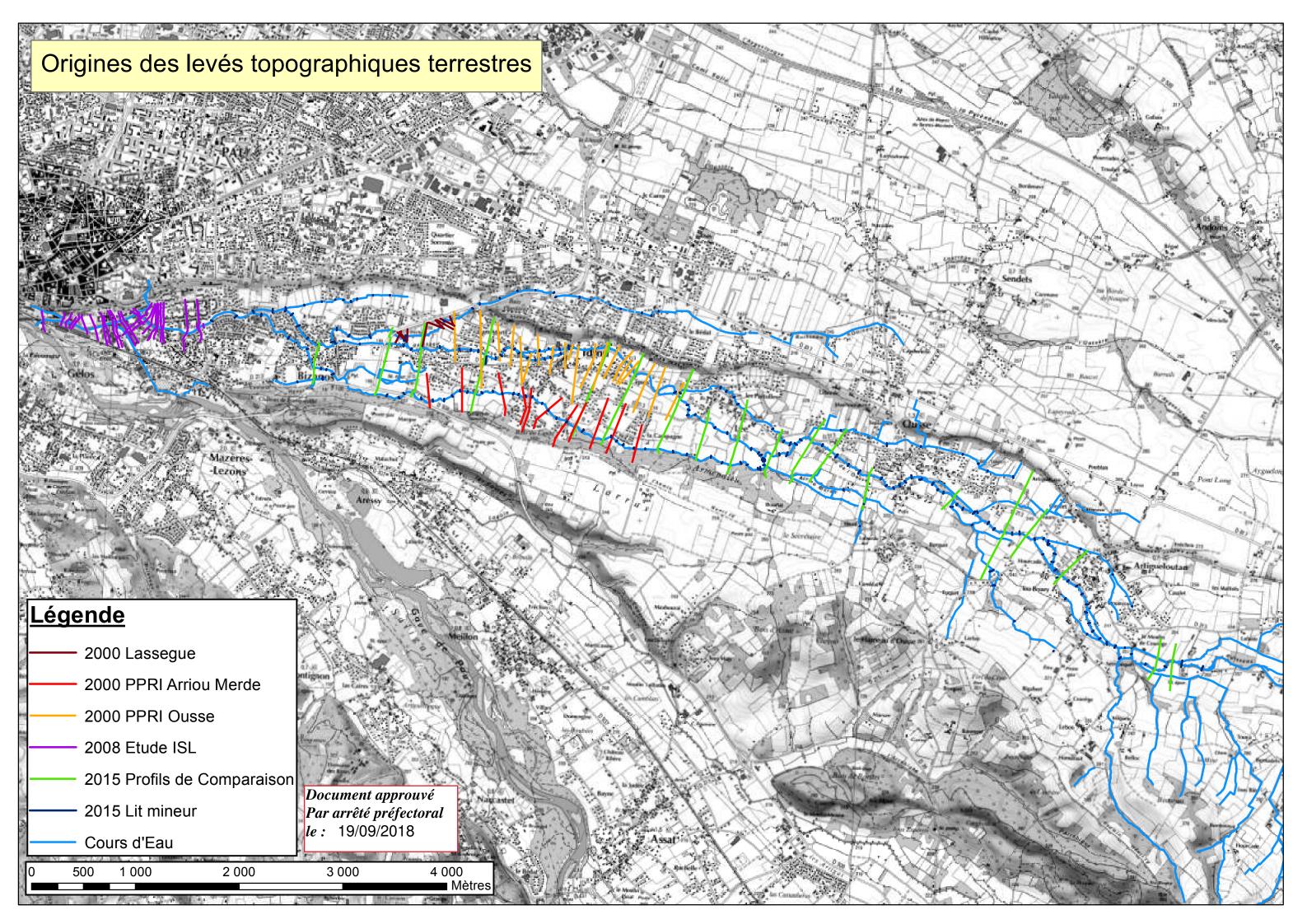
Ousse Date PHOTOGRAPHIE
25/01/2014

CommuneIdronVue depuis :Rive gauche amontSiteAvenue de BeaumontSourceDDTM64

ILLUSTRATIONS



	LOCALISATION		PHOTOGRAPHIE
Cours d'eau	/	Date	/
Commune	/	Vue depuis :	/
Site	/	Source	/







LOCALISATION

L'Ousse Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Commune Idron Emplacement Rue de l'Industrie Gestionnaire Commune Année de construction X (m RGF 93) 431 887.23 Y (m RGF 93) 6 249 119.58 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Cours d'eau L'Ousse
Département Pyrénées-Atlantiques
Commune Idron

Emplacement D513; Avenue Pierre Belsunce

Gestionnaire CG64
Année de construction ?
X (m RGF 93) 431 341.48
Y (m RGF 93) 6 249 249.72
Descriptif Pont
Etat Bon
Chute non



ILLUSTRATIONS



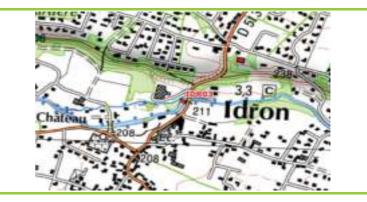
CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

L'Ousse Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement Château d'Idron Gestionnaire privé ? Année de construction X (m RGF 93) 431 316.75 Y (m RGF 93) 6 249 242.68 Descriptif Seuil Bon Etat Chute oui



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

L'Ousse Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement Château d'Idron Gestionnaire privé ? Année de construction X (m RGF 93) 431 178.67 Y (m RGF 93) 6 249 162.01 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



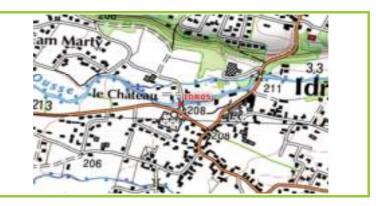
CARACTERISTIQUES



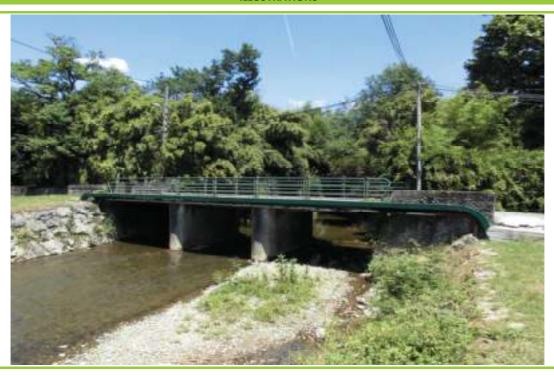


LOCALISATION

L'Ousse Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement chemin du Cam Marty Gestionnaire Commune Année de construction X (m RGF 93) 431 042.28 Y (m RGF 93) 6 249 132.96 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



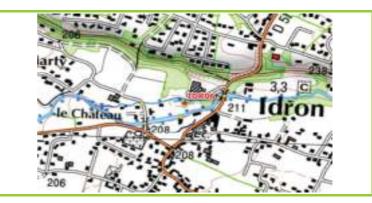
CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

L'Ousse Cours d'eau Pyrénées-Atlantiques Département Commune Idron Emplacement Château d'Idron Gestionnaire privé ? Année de construction 431 192.51 X (m RGF 93) Y (m RGF 93) 6 249 219.31 Descriptif Pont Etat Bon Chute non



ILLUSTRATIONS





LOCALISATION

L'Ousse Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement chemin du Cam Marty Gestionnaire Commune Année de construction X (m RGF 93) 431 031.85 Y (m RGF 93) 6 249 217.04 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

L'Arriou Merdé Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement rue du Lannot Gestionnaire Commune Année de construction 431 328.78 X (m RGF 93) Y (m RGF 93) 6 248 522.32 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



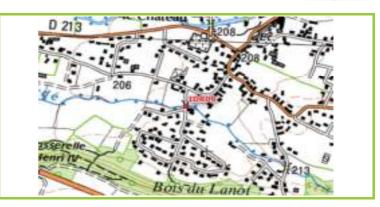
CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

L'Arriou Merdé Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement chemin de l'Arriou Gestionnaire Commune Année de construction 430 949.20 X (m RGF 93) Y (m RGF 93) 6 248 788.13 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



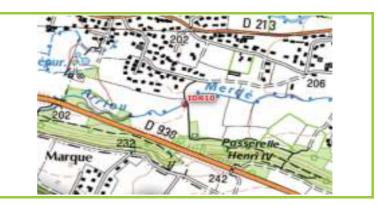
CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

L'Arriou Merdé Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune Emplacement rue du Hondais Gestionnaire privé Année de construction X (m RGF 93) 430 215.61 Y (m RGF 93) 6 248 785.32 Descriptif Pont Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Le Lassègue Cours d'eau Pyrénées-Atlantiques Département Commune Idron Emplacement chemin de Lassègue Gestionnaire Commune Année de construction X (m RGF 93) 432 156.82 Y (m RGF 93) 6 249 602.35 Descriptif Ponceau Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Cours d'eau Le I
Département Pyrénée
Commune
Emplacement chemin
Gestionnaire Co
Année de construction
X (m RGF 93) 43:
Y (m RGF 93) 6 24
Descriptif Po
Etat
Chute

Le Lassègue
Pyrénées-Atlantiques
Idron
chemin de Lassègue
Commune
?
431 971.24
6 249 595.76
Ponceau
Bon
non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Cours d'eau Le La Département Pyrénées Commune Idemplacement Chemin de Gestionnaire Con Année de construction X (m RGF 93) 431 Y (m RGF 93) 6 245 Descriptif Po Etat Chute

Le Lassègue
Pyrénées-Atlantiques
Idron
chemin de Lassègue
Commune
?
431 904.14
6 249 609.75
Ponceau
Bon
non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Le Lassègue Cours d'eau Pyrénées-Atlantiques Département Commune Idron Emplacement rue de Peyreblanque Gestionnaire Commune Année de construction X (m RGF 93) 431 635.86 Y (m RGF 93) 6 249 718.28 Descriptif Ponceau Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Le Lassègue Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Idron Commune

Emplacement D513; avenue Pierre Belsunce CG64

Bon

non

Gestionnaire Année de construction X (m RGF 93) 431 596.61 Y (m RGF 93) 6 249 733.70 Descriptif Ponceau Etat Chute



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Chute

Le Lassègue Cours d'eau Département Pyrénées-Atlantiques Commune Idron Emplacement D938; Impasse de Bigorre Gestionnaire CG64 Année de construction X (m RGF 93) 431 213.83 Y (m RGF 93) 6 249 768.94 Descriptif Ponceau Bon Etat

non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

Le Lassègue Cours d'eau Pyrénées-Atlantiques Département Commune Idron Emplacement D938; Impasse de Bigorre Gestionnaire CG64 Année de construction X (m RGF 93) 431 178.71 Y (m RGF 93) 6 249 785.01 Descriptif Ponceau Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



CARACTERISTIQUES



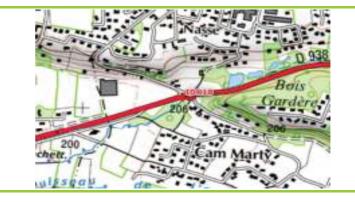


LOCALISATION

Chute

Le Lassègue Cours d'eau Pyrénées-Atlantiques Département Commune Idron Emplacement D938 Gestionnaire CG64 Année de construction X (m RGF 93) 430 414.02 Y (m RGF 93) 6 249 640.08 Descriptif Ponceau Bon Etat

non



ILLUSTRATIONS



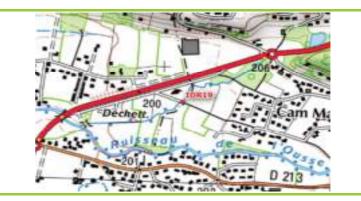
CARACTERISTIQUES



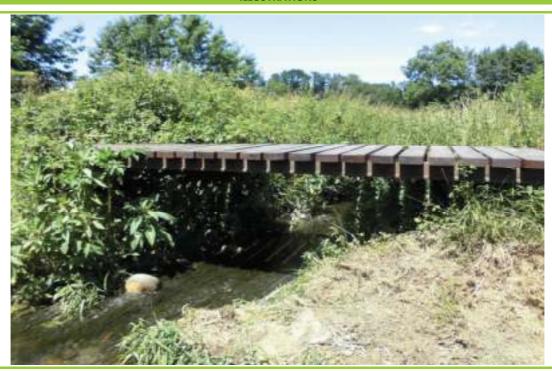


LOCALISATION

Le Lassègue Cours d'eau Pyrénées-Atlantiques Département Commune Idron Emplacement Chemin des Cambets Gestionnaire Commune Année de construction X (m RGF 93) 430 106.91 Y (m RGF 93) 6 249 451.11 Descriptif Ponceau Bon Etat Chute non



ILLUSTRATIONS



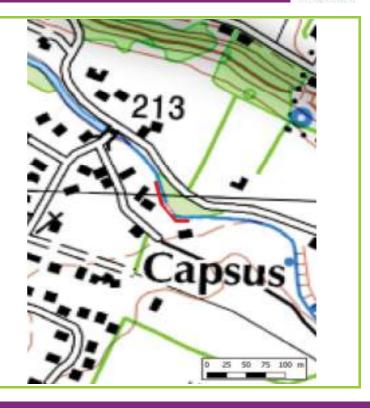
CARACTERISTIQUES





LOCALISATION

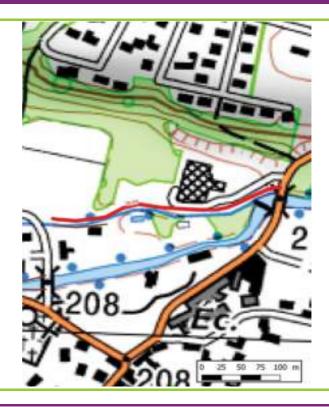
PL58 Numéro Cours d'eau Ousse Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Gauche Propriétaire Riverain Année de construction ? 76 Longueur (m) Mur Туре



LOCALISATION

Numéro PL59
Cours d'eau Ousse
Département Pyrénées Atlantiques
Commune Idron

Commune Idron
Rive Droite
Propriétaire Riverain
Année de construction ?
Longueur (m) 301
Type Terre

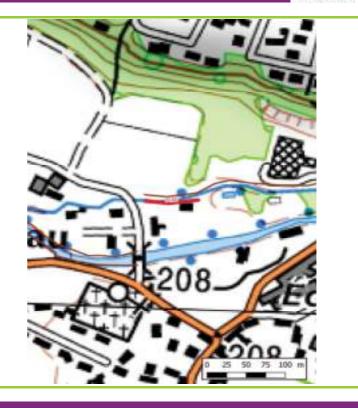






LOCALISATION

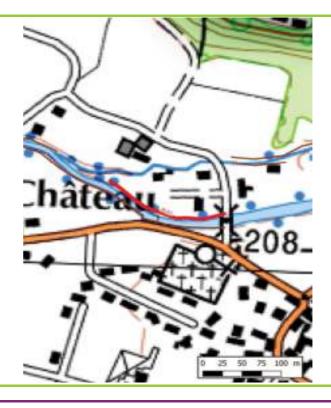
PL60 Numéro Cours d'eau Ousse Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Gauche Propriétaire Riverain Année de construction ? 68 Longueur (m) Туре Terre



LOCALISATION

Numéro PL61
Cours d'eau Ousse
Département Pyrénées Atlantiques
Commune Idron
Rive Droite
Propriétaire Riverain
Année de construction ?

Longueur (m) 163
Type Terre







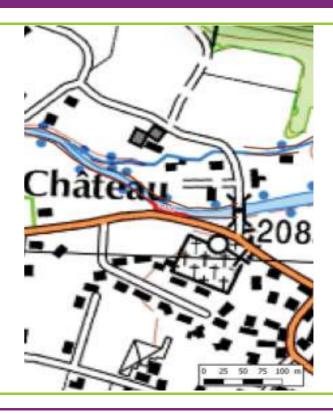
LOCALISATION

PL62 Numéro Ousse Cours d'eau Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Gauche Propriétaire Riverain Année de construction ? 317 Longueur (m) Туре Terre



LOCALISATION

Numéro PL620 Cours d'eau Ousse Pyrénées Atlantiques Département Idron Commune Gauche Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 55 Longueur (m) Mur Туре

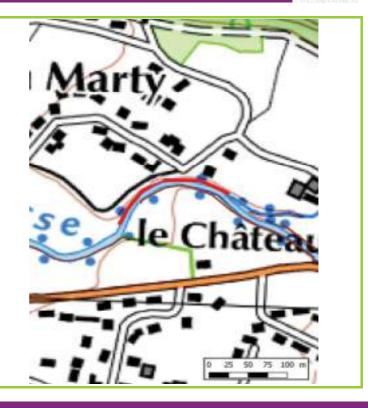






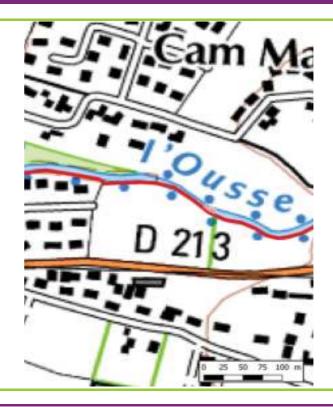
LOCALISATION

PL63 Numéro Cours d'eau Ousse Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Droite Propriétaire Riverain Année de construction ? Longueur (m) 173 Terre Туре



LOCALISATION

Numéro PL64 Cours d'eau Ousse Pyrénées Atlantiques Département Idron Commune Gauche Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 493 Longueur (m) Terre Туре



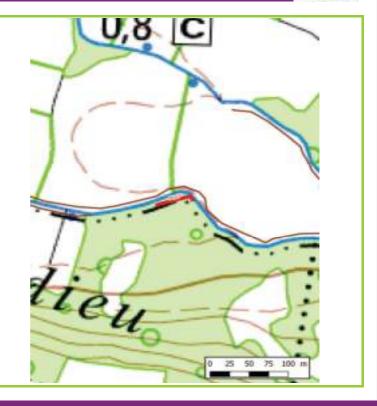




LOCALISATION

Numéro PL67
Cours d'eau Arriou Merdé
Département Pyrénées Atlantiques
Commune Idron

Rive Gauche
Propriétaire Riverain
Année de construction ?
Longueur (m) 50
Type Terre

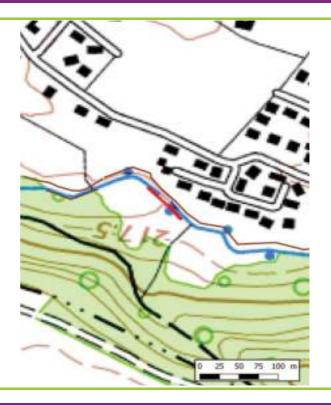


LOCALISATION

Numéro PL72
Cours d'eau Arriou Merdé
Département Pyrénées Atlantiques
Commune Idron

Commune Idron
Rive Gauche
Propriétaire Riverain
Année de construction ?

Longueur (m) 59
Type Terre







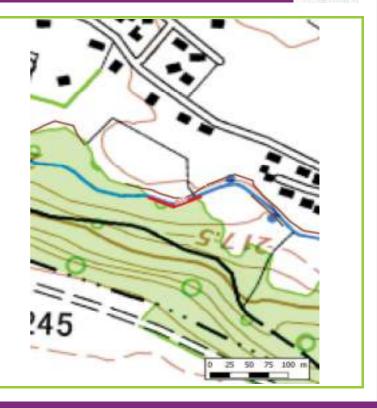
LOCALISATION

Туре

PL73 Numéro Cours d'eau Arriou Merdé Pyrénées Atlantiques Département . Commune Idron Rive Gauche Propriétaire Riverain Année de construction ? 71 Longueur (m)

Terre

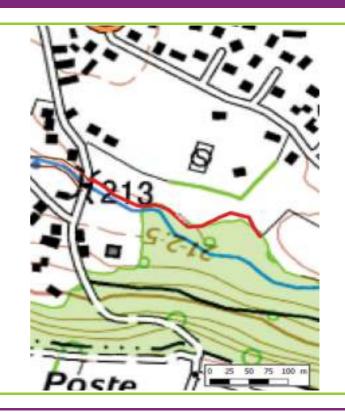
Terre



LOCALISATION

Туре

Numéro PL74 Cours d'eau Arriou Merdé Pyrénées Atlantiques Département Idron Commune Droite Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 265 Longueur (m)



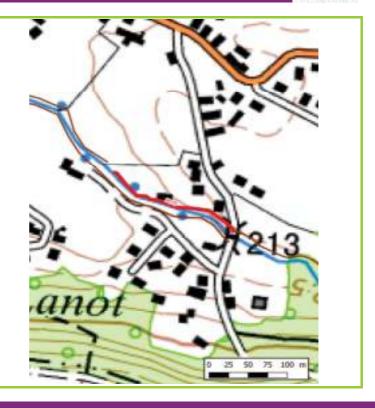




LOCALISATION

Numéro PL75
Cours d'eau Arriou Merdé
Département Pyrénées Atlantiques
Commune Idron
Rive Droite

Commune Idron
Rive Droite
Propriétaire Riverain
Année de construction ?
Longueur (m) 184
Type Terre



LOCALISATION

Numéro PL76 Cours d'eau Arriou Merdé Département Pyrénées Atlantiques

Commune Idron
Rive Gauche
Propriétaire Riverain
Année de construction ?
Longueur (m) 482
Type Terre



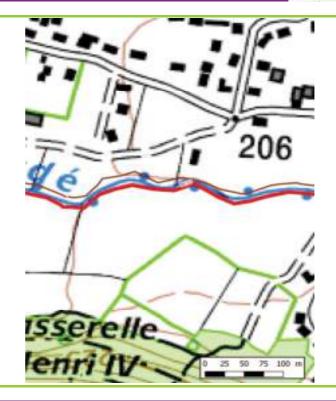




LOCALISATION

PL77 Numéro Arriou Merdé Cours d'eau Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Gauche Propriétaire Riverain Année de construction ? 661

Longueur (m) Terre Туре

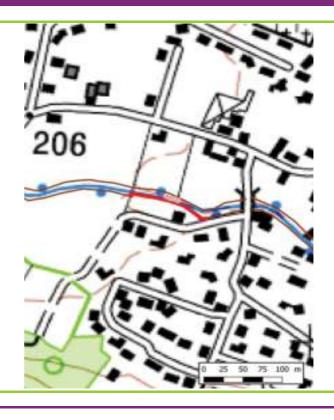


LOCALISATION

Туре

Numéro PL770 Cours d'eau Arriou Merdé Département Pyrénées Atlantiques Commune Idron

Gauche Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 109 Longueur (m) Mur







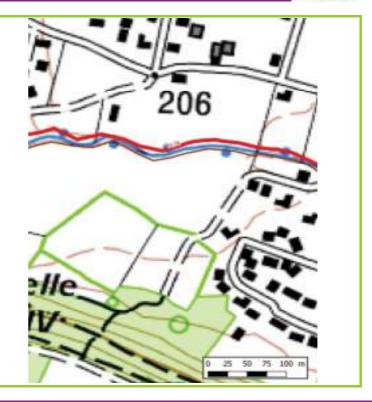
LOCALISATION

Туре

Numéro PL78
Cours d'eau Arriou Merdé
Département Pyrénées Atlantiques
Commune Idron
Rive Droite

Terre

Rive Droite
Propriétaire Riverain
Année de construction ?
Longueur (m) 1059

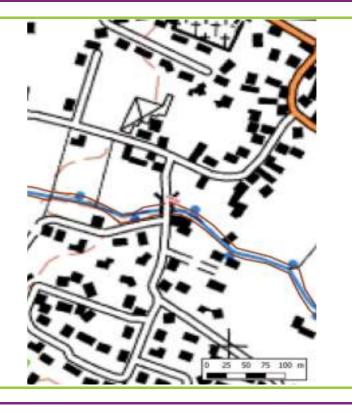


LOCALISATION

Numéro PL780 Cours d'eau Arriou Merdé Département Pyrénées Atlantiques

Commune Idron
Rive Droite
Propriétaire Riverain
Année de construction ?

Longueur (m) 2 Type Mur





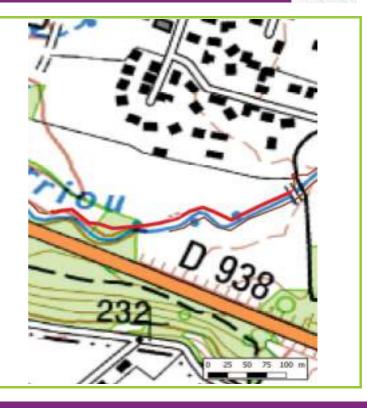


LOCALISATION

Туре

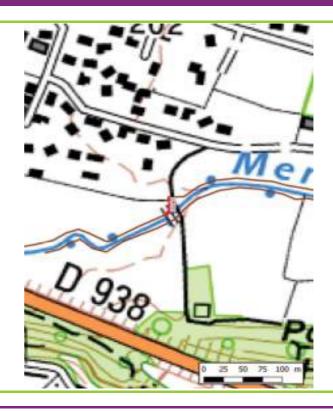
PL79 Numéro Cours d'eau Arriou Merdé Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Droite Propriétaire Riverain Année de construction ? Longueur (m) 334

Terre



LOCALISATION

Numéro PL790 Cours d'eau Arriou Merdé Pyrénées Atlantiques Département Idron Commune Droite Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 26 Longueur (m) Mur Туре





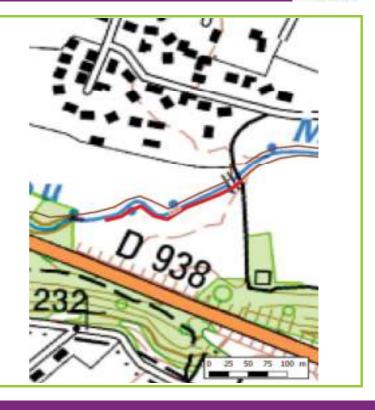


LOCALISATION

Туре

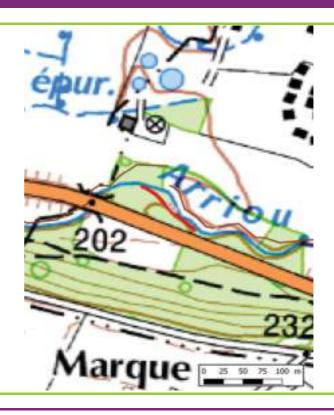
PL80 Numéro Cours d'eau Arriou Merdé Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Gauche Propriétaire Riverain Année de construction ? 198 Longueur (m)

Terre



LOCALISATION

Numéro PL81 Cours d'eau Arriou Merdé Pyrénées Atlantiques Département Idron Commune Gauche Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 91 Longueur (m) Terre Туре





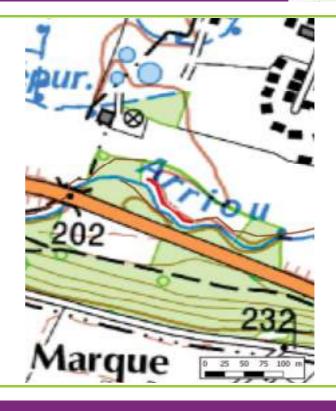


LOCALISATION

PL82 Numéro Arriou Merdé Cours d'eau Département Pyrénées Atlantiques Idron Commune Rive Droite Propriétaire Riverain ?

Année de construction Longueur (m)

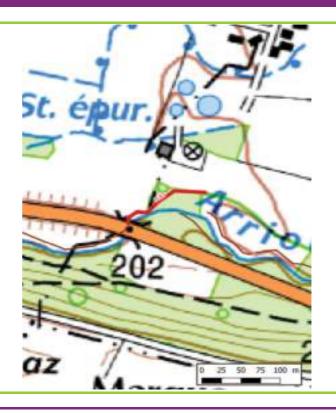
87 Terre Туре



LOCALISATION

Numéro PL83 Cours d'eau Arriou Merdé Département Pyrénées Atlantiques

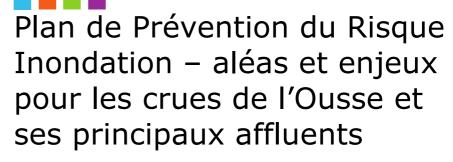
Commune Idron Droite Rive Propriétaire Riverain Année de construction ? 121 Longueur (m) Terre Туре







DDTM 64 /DDT 65



Phase 5: Recensement des enjeux - Commune d'Idron



Document approuvé Par arrêté préfectoral le : 19/09/2018

Direction France Sud et Outre-Mer Agence Aquitaine 2A avenue de Berlincan - BP 50004 33166 Saint-Médard-en Jalles Cedex - France

Agence de Biarritz 69 avenue du Maréchal Juin 64200 BIARRITZ - France





Numéro du projet : 15MAT009

Intitulé du projet : Plan de Prévention du Risque Inondation – aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse et ses principaux affluents

Intitulé du document : Phase 5 - Recensement des enjeux - Commune d'Idron

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
VO	BAYLE Audrey	JEANNELLE Sébastien	07/04/2017	Version initiale
V1	BAYLE Audrey	JEANNELLE Sébastien	02/05/2017	Remarques DDTM64

Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

Sommaire

1	Introduction	5
	1.1 Contexte5	
	1.2 Zone d'étude5	
	1.3 Déroulement de l'étude7	
	1.4 Zone d'étude8	
2	Recensement des enjeux	. 11
	2.1 Methodologie11	
	2.2 Les Etablissements recevant du public (ERP)12	
	2.2.1 Définition d'un ERP (Réglement DDTM64)12	
	2.2.2 Vulnérabilité d'un ERP	
	2.3 Les projets d'aménagements communaux14	
	2.4 Partie Actuellement Urbanisée (P.A.U.)15	
3	Cartographie des enjeux	17



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

Tables des illustrations

Figure 1: Communes de la zone d'étude	6
Figure 2 : Bassin versant de l'Ousse	
Figure 3 : Cours d'eau et découpage des communes par phase	
Figure 4 : Projets d'aménagements communaux à Idron	
Figure 5 : habitation non incluse dans la PAU car isolée par la RD 938 à Ousse	
Figure 6 : exemple de parcelle agricole non incluse dans la PAU à Idron	. 16
Figure 7 : exemples de petites zones hors aléa	. 17
Figure 8 : Détermination des tronçons de voirie sensibles à l'aléa inondation	. 18

Table des tableaux

Tableau 1	L: nom et	: linéaire par	tronçon de	e cours d'eau	étudié	 	 . 8
Tableau 2	2 : Type et	t Vulnérabilit	é d'ERP pa	r commune .		 	 13



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

La DDTM 64 et la DDT65 s'associent afin de lancer une étude sur le phénomène d'inondation de la vallée de l'Ousse, au sud-est de Pau.

Lors de la crue récente du 25 janvier 2014, certaines zones ont été touchées par les débordements de l'Ousse et de ses affluents, alors qu'elles étaient considérées comme non inondables dans les différents Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) établis le long de la vallée au cours des années 2000.

Une remise à jour des analyses hydrologiques et hydrauliques, des aléas et risques induits est donc nécessaire.

1.2 ZONE D'ETUDE

La zone d'étude comprend le bassin versant de l'Ousse, depuis sa source dans les Hautes Pyrénées, jusque la limite communale entre Pau et Bizanos.

Les communes concernées sont d'amont en aval :

- Bartrès, Poueyferré, Loubajac, Barlest et Lamarque-Pontacq dans le département des Hautes Pyrénées (65) ;
- Pontacq, Barzun, Livron, Espoey, Gomer, Soumoulou, Nousty, Artigueloutan, Ousse, Lée, Idron, Bizanos et Pau dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64).
- Labatmale, Hours et Lucgarrier sont concernées uniquement par des affluents de l'Ousse.

La ville de Pau n'est pas associée à l'étude, car elle dispose d'une étude hydraulique avec modélisation bidimensionnelle de l'Ousse, datant d'avril 2014.





Figure 1 : Communes de la zone d'étude

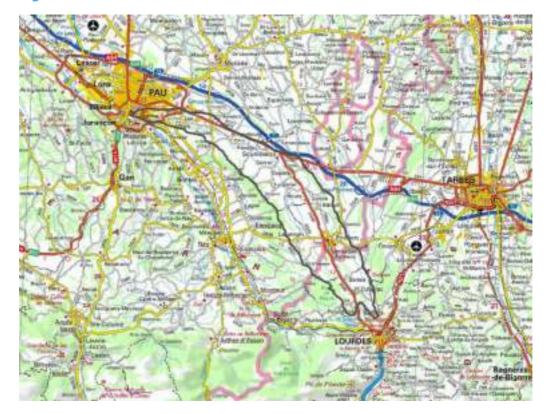


Figure 2 : Bassin versant de l'Ousse



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

1.3 DEROULEMENT DE L'ETUDE

Notre prestation est divisée en sept phases et deux tranches (ferme et conditionnelle), détaillées ci-dessous :

1-. Phase 1 : Recueil et analyse des données

- a- Recueil de données, visites de terrain et contact des acteurs locaux
- b- Bilan des besoins en topographie et rédaction du CCTP pour levés complémentaires
- Cadrage de la méthodologie hydrologique, hydrogéomorphologique et hydraulique
- d- Détermination de la méthodologie de rupture de digues

2-. Phase 2: Etude hydrologique

- a- Étude hydrologique et de ruissellement
- b- Établissement de la cartographie descriptive
- c- Suivi des levers topographiques

3-. Phase 3 : Modélisation et simulation de la crue de référence entre Artigueloutan et Bizanos

- a- Modélisations hydrauliques 2D : construction et calage
- b- Établissement des cartes informatives, iso hauteurs, iso vitesses et d'aléa et des données topographiques
- Note de présentation
- d- Présentation des documents aux communes
- e- Finalisation suite aux remarques

4-. Phase 4 : Modélisation et simulation de la crue de référence entre Lamarque-Pontacq et Nousty

- a- Modélisations hydrauliques 1D : construction et calage
- b- Analyse hydrogéomorphologique
- c- Établissement des cartes informatives, iso hauteurs, iso vitesses et d'aléa et des données topographiques
- d- Note de présentation
- e- Présentation des documents aux communes
- f- Finalisation suite aux remarques

5-. Phase 5 : Recensement des enjeux et risques

6-. Phase 6 : Modélisation hydraulique de l'Ousse et cartographie des enjeux

- a- Modélisation des cours d'eau pour la crue de plein bord (avec le repérage des premières zones de débordement) et pour les crues de fréquence de retour 10 ans, 30 ans et 50 ans ;
- b- Cartographie des aléas et enjeux concernés par chacune des situations.

7-. Phase 7 : Rendu de l'étude

8-. Tranche conditionnelle:



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

- a- Analyse hydrogéomorphologique de l'Ousse et de ses affluents en amont de Lamarque Pontacq
- b- Cartographie



Ce qu'il faut retenir...

Le présent rapport concerne la phase 5 : analyse des enjeux

1.4 ZONE D'ETUDE

La zone d'étude comprend le bassin versant de l'Ousse, depuis sa source dans les Hautes Pyrénées, jusque la limite communale entre Pau et Bizanos. Ni la zone de confluence avec le Gave de Pau, ni les inondations relatives au Gave ne sont comprises dans cette étude.

La zone est séparée en deux parties, présentées dans le Tableau 1 et la Figure 3 :

- Les communes des Hautes Pyrénées et celles des Pyrénées Atlantiques en amont d'Artigueloutan, étudiées en phase 4 ;
- Celles d'Artigueloutan à Pau, étudiées en phase 3.

Tableau 1 : nom et linéaire par tronçon de cours d'eau étudié

N°	Nom	Linéaire (km)	Phase	Tranche
HP1G	Ruisseau de la Coste	1.0	4	Conditionnelle
HP2G	Le Bédat	1.7	4	Conditionnelle
PA1G	Le Luc ou Gasparou	1.4	4	Ferme
PA1G	Le Luc ou Gasparou (aval lieu-dit Rébé)	2.4	4	Ferme
PA2G	Le Goua de Bayle et Labarade ou L'Oussère	3.9	4	Ferme
PA2G	Le Goua de Bayle et Labarade ou L'Oussère (aval lieu-dit Gazos)	6.0	4	Ferme
PA3G	La Passade de Nougué	2.5	4	Ferme
PA4G	Le Lourrou et la Sausse (amont Hours)	16.0	4	Ferme
PA4G	Le Lourrou et la Sausse (aval Hours)	3.0	4	Ferme
PA5G	Le Lama et le Lauga (amont Nousty)	6.0	4	Ferme
PA5G	Le Lama et Le Ruisseau de Lauga	1.0	4	Ferme



15MAT009-v1 page 8

Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

PA6G	Ruisseau de Briban	2.7	4	Ferme
PA7G	Ruisseau dou Bouya	1.7	3	Ferme
PA8G	Arriu Merdè	7.5	3	Ferme
PA9G	Ruisseau de la Fontaine	1.4	3	Ferme
HP1D	Ruisseau de Maillous	1.0	4	Conditionnelle
HP2D	Ruisseau de Balihoure	2.3	4	Conditionnelle
HP3D	Ruisseau de Passarous	1.7	4	Conditionnelle
PA1D	Ruisseau de L'Entercq	2.8	4	Ferme
PA2D	Le Badè Barlès- Pontacq	2.8	4	Ferme
PA3D	Arrious deous Pondicas (amont RD640)	1.5	4	Ferme
PA3D	Arrious deous Pondicas	1.5	4	Ferme
PA4D	Arrious Laban/Ladevèze	4.0	3	Ferme
PA5D	Ruisseau Cazalè	1.2	3	Ferme
PA6D	Ru de Haure	0.6	3	Ferme
PA7D	L'Arriou	2.0	3	Ferme
PA8D	Ruisseau de Lassègue	1.6	3	Ferme
PA9D	Le Labadie	1.3	3	Ferme
OU0	Ousse de sa source à Lamarque-Pontacq	6.0	4	Ferme
OU1	Ousse de Lamarque-Pontacq à Nousty	22.0	4	Ferme
OU2	Ousse entre Artigueloutan et Bizanos	13.0	3	Ferme



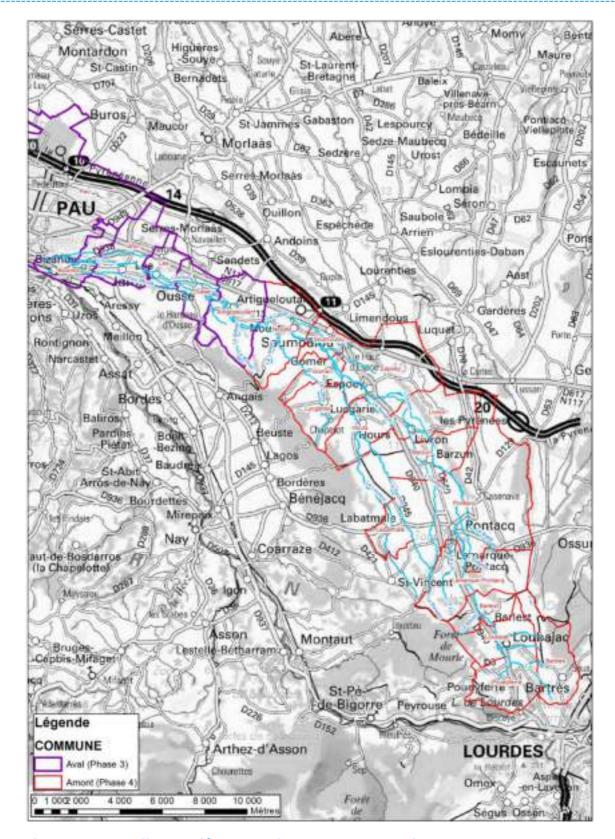


Figure 3 : Cours d'eau et découpage des communes par phase

page 10



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

2 RECENSEMENT DES ENJEUX

2.1 METHODOLOGIE

L'objectif de cette étape est d'établir un recensement exhaustif des enjeux (existants et futurs) sur les communes impactées par l'aléa inondation d'occurrence centennale et de les cartographier.

D'après le Guide Général des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, édition La Documentation Française, «l'appréciation des enjeux existants ou futurs, permet d'évaluer les populations en danger, de recenser les établissements recevant du public (hôpitaux, écoles, maisons de retraite, campings,..), les équipements sensibles (centraux téléphoniques, centres de secours,..) et d'identifier les voies de circulation susceptibles d'être coupées ou au contraire accessibles pour l'acheminement des secours ».

Les enjeux sont appréciés au regard de l'occupation réelle du sol et des documents d'urbanisme en cours de validité sur la commune.

La carte des enjeux est établie sur la base :

- des documents d'urbanisme existants (plans cadastraux, Plans d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme, cadastre, schémas directeurs, plans de zonage, ...) permettant d'identifier :
 - les zones urbaines, dites « zones U » du PLU (UA,UB, UC, ...);
 - les zones à urbaniser à court et long terme, dites « zones 1AU / 2 AU » :
 - les zones agricoles, dites « zones A » :
 - les zones naturelles et forestières, dites « zones N »
 - Les zones industrielles artisanales ou commerciales, dites « zones UY » ;
 - Les zones d'équipements, dites « zones UE ».
 - Les zones U et AU font l'objet d'une attention particulière afin de préciser le type d'enjeux (voir chapitre 2.2.1).
- de l'occupation réelle du sol (orthophoto, enquête de terrain et auprès des communes);
- des bases de données disponibles, fournies par les collectivités ou services de l'Etat;
- des projets communaux (à court ou long terme). Des entretiens spécifiques réalisés avec les communes ont permis de réaliser un inventaire des enjeux et surtout des projets d'aménagements à prendre en compte, au-delà des simples zones 1AU/2AU. Les compte-rendus sont disponibles en Annexe 1.



Ce qu'il faut retenir...

La zone d'étude est limitée à la zone inondable identifiée en phase 3.



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

2.2 LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

2.2.1 DEFINITION D'UN ERP (REGLEMENT DDTM64)

Les ERP sont définis par l'article R. 123.2 du Code de la construction et de l'habitation comme étant tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation payante ou non.

Sont considérés comme faisant partie du public toutes personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.

Les commerces individuels ne sont pas inclus.

On compte 5 Catégories d'ERP:

- 1ère catégorie : au-dessus de 1500 personnes,
- 2º catégorie : de 701 à 1500 personnes,
- 3° catégorie : de 301 à 700 personnes,
- 4° catégorie : 300 personnes et en dessous à l'exception des établissements compris dans la 5° catégorie,
- 5° catégorie : Etablissements faisant l'objet de l'article R. 123.14 du Code la construction et de l'habitation dans lesquels l'effectif public n'atteint pas le chiffre fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Et 3 Types d'ERP particuliers :

- Type J: Etablissements médicalisés d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.
- Type R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, internats primaires et secondaires, collectifs des résidences universitaires, écoles maternelles, crèches et garderies, centre de vacances, centre de loisirs (sans hébergement).
- Type U : Etablissements de soins, établissements spécialisés (handicapés, personnes âgées, etc...), établissements de jour, consultants.

2.2.2 VULNERABILITE D'UN ERP

Le règlement de la DDTM64 retient comme ERP vulnérables :

- les établissements hôteliers de plus de 25 chambres ;
- les établissements d'enseignement, écoles maternelles ;
- les ensembles d'habitats groupés ou collectifs de plus de 50 logements ;
- les crèches et garderies ;
- les centres aérés.



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

Le règlement de la DDTM64 retient comme ERP très vulnérables :

- Les établissements assurant l'hébergement de nuit de personnes non autonomes ou à mobilité réduite :
 - les internats ;
 - les établissements accueillant des mineurs avec hébergement (colonies de vacances...);
 - les établissements de soins avec hébergement (hôpitaux, cliniques, maisons de retraites, établissement spécialisé pour personnes handicapées ...)
- Les établissements pénitentiaires ;
- Les établissements stockant des substances et préparations toxiques ou dangereuses pour l'environnement ou réagissant au contact de l'eau, soumis à ce titre à déclaration ou autorisation selon la nomenclature des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement);
- Les établissements stockant des hydrocarbures soumis à ce titre à autorisation selon la nomenclature des ICPE;
- Les bâtiments nécessaires à la gestion de crise (centres de secours, défense, ordre public...);
- Les campings, Habitations Légères de Loisirs, parcs résidentiels de loisirs...



Ce qu'il faut retenir...

Aucun ERP classifié comme très vulnérable n'est inclus dans la zone d'étude.

Les ERP classifiés comme vulnérables comprennent le groupe scolaire sur Idron.

Le Tableau 2 précise pour chaque commune les ERP identifiés en zone d'étude. Ils sont positionnés sur les cartographies de synthèse en Annexe 2.

Tableau 2 : Type et Vulnérabilité d'ERP par commune

CODE	Commune	ТҮРЕ	NOM	Aléa PPRI	Vulnérabilité ?
Id02	IDRON	CULTURE	Bibliothèque	Faible	
			Maison		
Id03	IDRON	ENFANCE-LOISIRS	associations	Faible	
Id04	IDRON	CULTE	Eglise	Faible	
ld05	IDRON	SPORTS	Salle polyvalente	Faible	
Id06	IDRON	CULTE	Cimetière	Faible	
Id07	IDRON	ENSEIGNEMENT	Groupe scolaire	Moyen	Vulnérable
Id08	IDRON	SPORTS	Football	Moyen	
Id09	IDRON	CULTURE	Château d'Idron	Moyen	



2.3 LES PROJETS D'AMENAGEMENTS COMMUNAUX

Hormis les zones 2AU du PLU correspondant aux dents creuses ou terrains vacants dans les lotissements de part et d'autre de la RD 213 (en rouge sur la Figure 4), la commune n'a comme projet précis en zone inondable que l'acquisition de la parcelle de la maison mitoyenne à l'école pour agrandissement (quand les propriétaires seront d'accord pour vendre, IdPr01 sur la Figure 4).

Une réserve foncière était prévue pour l'extension du cimetière, qui n'est plus possible dorénavant pour raison sanitaires (ERP en zone d'aléa inondation, IdRem03 sur la Figure 4).

La maison à coté de la Maison des Associations a été acquise par la commune et démolie pour réalisation d'un parking (IdRem04).



Figure 4 : Projets d'aménagements communaux à Idron

Les élus signalent que les zones 2AU prévues au PLU vont repasser en zone agricole lors du PLUi, dans le cadre de l'économie des terrains. Couplé au passage de certaines zones blanches du PPRi actuel en zone d'aléa faible sur la nouvelle carte d'aléa, cela pourrait poser problème pour respecter les contraintes de la loi SRU et repousserait les possibilités de construction sur la seule partie Nord de la commune, en haut du plateau. Un échange avec la DDTM à ce sujet leur parait souhaitable.



2.4PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE (P.A.U.)

Le caractère urbanisé ou non d'un espace s'apprécie en fonction de la réalité physique (nombre de constructions existantes, distance du terrain en cause par rapport à ce bâti existant, contiguïté avec des parcelles bâties, niveau de desserte par les équipements) et non d'un zonage opéré par un plan local d'urbanisme.

A titre d'exemple, une zone AU non bâtie ne peut être considérée comme une zone urbanisée. De même, une zone peu urbanisée ou « mitée » ne constitue pas systématiquement un espace urbanisé.

Cette notion de PAU n'étant pas définie par la loi, c'est la jurisprudence et/ou l'expérience qui permet de la préciser.

Sont incluses dans la PAU toutes les parcelles avec bâtiments (habitations, commerciales, industrie, équipements, ...) situées à moins de 50 m d'autres parcelles bâties, le tout formant un groupe de 5 parcelles au minimum et non séparées par une limite physique.

Les limites retenues par la DDTM sont une route départementale ou nationale et les cours d'eau (canaux de moulins non inclus). Les bâtiments agricoles isolés ne sont pas comptabilisés pour ce minimum de 5 bâtiments.

Pour les terrains de sports, ceux en revêtement imperméable (terrains de tennis ou fronton) sont inclus, les terrains de football ou rugby sont exclus.



Figure 5 : habitation non incluse dans la PAU car isolée par la RD 938 à Ousse



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

L'analyse a été réalisée à l'échelle parcellaire et une très grande parcelle en majorité naturelle peut donc être incluse dans la PAU. Les terrains nus bordés de terrains déjà construits peuvent aussi être parfois inclus dans la PAU.

Les grandes zones naturelles ou agricoles dans les bourgs n'ont pas été incluses si elles constituaient une parcelle propre ou si les bâtiments étaient à usage agricole.

Pour les parcelles individuelles de type jardin de propriété, elles ont été associées à leur bâtiment dans la PAU, à partir d'une analyse du contexte.



Figure 6 : exemple de parcelle agricole non incluse dans la PAU à Idron



3 CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

Les éléments suivants ont été intégrés à la cartographie des enjeux :

- Découpage de l'occupation des sols à partir du zonage PLU, avec les hypothèses suivantes :
 - Zones urbaines, regroupant centres urbains ou zones urbanisées très denses (zones UA, U du PLU);
 - Zones urbanisées (UB, UC, etc.) et urbanisables à court terme (1AU, 1NA);
 - Zones urbaines de loisirs (stade, gymnase etc.). Ces zones sont comprises dans le PLU dans le zonage UE (Equipements). Les équipements non liés au sport (groupes scolaires pour la majorité) ont été intégrés au zones urbaines ou urbanisées;
 - Zones naturelles et agricoles (N, A);
 - Zones industrielles, artisanales ou commerciales (UY), y compris les STEP de Bizanos et Artigueloutan, incluses initialement dans des zones N du PLU;
 - Zones à urbaniser à long terme (2AU, 2NA);
 - et projets de développement hors zones 2A cités par les communes et présentés au chapitre 2.3.
- Les ERP, suivant leur vulnérabilité. Les ERP hors zones inondables sont affichés mais non étiquetés pour faciliter la lecture;
- L'enveloppe globale de la crue centennale, avec un filtre pour les zones hors aléa. Les petites zones hors aléa sont identifiés mais non délimités pour le tiret pointillé bleu, elles représentent des suggestions de simplification pour le futur zonage règlementaire ;



Figure 7 : exemples de petites zones hors áléa



Aléas et enjeux pour les crues de l'Ousse

DDTM 64/DDT 65

- La P.A.U.;
- Les routes majeures (départementale, nationale et autoroute). Seules les premières sont présentes dans la zone d'étude.
- Les tronçons de voirie pouvant rendre une parcelle inaccessible (si hauteur >0.5 m ou vitesse > 0.5 m/s, soit un aléa moyen ou faible).



Figure 8 : Détermination des tronçons de voirie sensibles à l'aléa inondation

SAFEGE SAFEGE

DDTM 64/DDT 65

Annexe 1 : Compte-RENDU DE RENCONTRE



Compte rendu de réunion n°1



La commune souhaiterait acquérir la parcelle de la maison mitoyenne à l'école pour agrandissement, quand les propriétaires seront d'accord pour vendre.



La personne habitant au croisement de la route de Lée et allée des Marguerites est propriétaire de la parcelle à l'ouest en zone 2AU et souhaiterait y construire une maison pour sa fille.



La commune émet les remarques suivantes :

- Les zones 2AU prévues au PLU vont repasser en zone agricole lors du PLUi, dans le cadre de l'économie des terrains. Couplé au passage de certaines zones blanches du PPRi actuel en zone d'aléa faible sur la nouvelle carte d'aléa, cela pose problème pour respecter les contraintes de la loi SRU et repousserait les possibilités de construction sur la seule partie Nord de la commune, en haut du plateau ;
- Sur la carte des aléas entre la route de Lée et la rue Alfajarin (IdRem01), certaines parcelles sont en eau alors que les maisons sont sur remblais conséquent. SAFEGE répond que le PPRI étudie l'inondabilité d'un terrain et ne prend donc pas en compte les bâtiments. Le MNT de la CAPBP a été utilisé pour la modélisation et l'altitude du terrain naturel sans bâti a été obtenue après correction par le prestataire. Cette remarque devra être transmise à la DDTM dans le cadre des échanges sur la carte des aléas, qui doit être mise en ligne prochainement sur le site de la préfecture, pour consultation par les riverains.

IMP 310 N° de projet : 15MAT009 Page 2/4 REVISION : C

Compte rendu de réunion n°1



- Interrogation sur le devenir et le futur règlement pour les dents creuses et/ou parcelles restantes à urbaniser (exemple en IdRem02). Les points concernant le règlement seront à échanger ultérieurement avec la DDTM64, cette étape ne concernant que les enjeux ;
- Une réserve foncière était prévue pour l'extension du cimetière (IdRem03), qui n'est plus possible car en zone inondable ;
- La maison à coté de la maison des associations a été acquise par la commune et démolie pour réalisation d'un parking (IdRem04) ;
- Certains particuliers ont entrepris la construction de mur plein sur leurs parcelles en zone inondable malgré l'interdiction règlementaire et les avertissements verbaux des élus sont restés sans effet. Une intervention de la DDTM serait souhaitable ;
- Le futur règlement du PPRi devra permettre de réaliser les équipements d'accès PMR au château d'Idron ;
- Un particulier chemin des Arritus à Lée (IdRem05) est en train de construire un merlon en terre dans le lit majeur de l'Arriou Merdé, pouvant influer sur la direction des écoulements. M. Nahon remet deux photos prises le matin même.



Zones concernées par les remarques

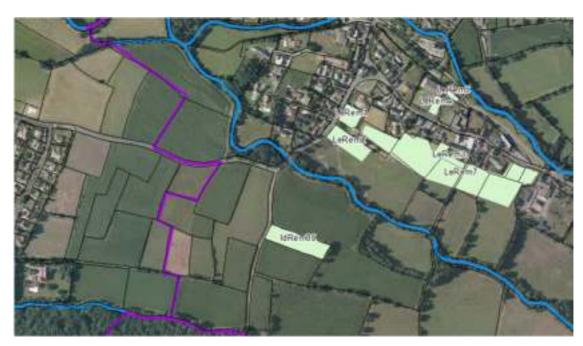


Photos du merlon en construction à Lée

IMP 310 N° de projet : 15MAT009 Page 3/4 REVISION : C

Compte rendu de réunion n°1





Implantation du merlon (IdRem05)

Tableau de synthèse des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur la commune

ТҮРЕ	NOM
CULTURE	bibliothèque
ENFANCE-LOISIRS	maison associations
CULTE	église
SPORTS	salle polyvalente
CULTE	cimetière
ENSEIGNEMENT	groupe scolaire
SPORTS	terrain de foot
CULTURE	château d'Idron

NB: les ERP hors zone inondable ne sont pas étiquetés sur la carte pour faciliter la lecture.

SUITE A DONNER:

SAFEGE réalisera un rapport et une cartographie des enjeux courant février, transmis à la DDTM pour validation.

La réalisation de la carte réglementaire se fera courant mars – avril, la DDTM prendra contact à ce stade avec les communes pour la concertation.

IMP 310 REVISION : C N° de projet : 15MAT009 Page 4/4

DDTM 64/DDT 65

ANNEXE 2: CARTOGRAPHIE





PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Ousse et de ses affluents

Commune d'Idron (64)

Rapport de présentation : Partie III Note explicative du passage de la carte d'aléa vers la carte réglementaire

DOCUMENT APPROUVE Par arrêté préfectoral le : 19/09/2018

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Aménagement, Urbanisme et Risques Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques

Cité administrative - Boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 PAU Cedex



Sommaire

1- INTRODUCTION	2
2- PRINCIPES DE DÉTERMINATION DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE	2
2.1 – PRISE EN COMPTE DE L'ALÉA	3
2.1.1. Aléa moyen et fort 2.1.2. Aléa faible	3
2.2 – PRISE EN COMPTE DES ENJEUX	3
2.2.1. En zone urbanisée2.2.2. En dehors de la zone urbanisée	3
2.3 – CAS PARTICULIERS	4
2.3.1. Zones inaccessibles par les services de secours	4
2.3.2. Zone de rupture d'ouvrage	5
2.3.3. Projets communaux	5
3- SYNTHESE DES PRINCIPES POUR LA CONSTITUTION DE LA CARTE REGLEMENTAIRI	E 6



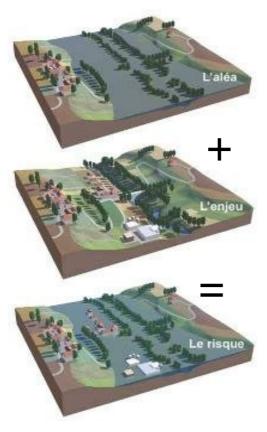
Les plans de prévention des risques (PPR) ont pour objet d'analyser les risques sur un territoire donné, d'en déduire une délimitation des zones exposées, de privilégier le développement dans les zones exemptes de risques, et d'introduire des règles en matière d'urbanisme, de construction et de gestion dans les zones à risques.

Le champ d'application des documents à caractère réglementaire du PPR couvre les projets nouveaux, mais également les biens existants. Le PPR peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les particuliers et les collectivités territoriales.

Principes de détermination du zonage réglementaire

La carte de zonage réglementaire représente une cartographie du risque d'inondation pesant sur la commune par l'utilisation de deux couleurs : le zonage rouge et le zonage vert. Les zones non concernées par un des trois zonages précédemment introduits, sont considérées comme sans risques prévisibles pour un évènement d'occurrence centennale. Par souci de simplification on parle de « zone blanche » pour désigner les terrains en dehors de la zone inondable.

Le risque est apprécié selon un croisement entre l'aléa inondation, dont la représentation figure dans la carte des aléas et l'état de l'urbanisation sur le territoire communal, constituant les enjeux répertoriés dans la carte des enjeux.



Lorsque le risque d'inondation est jugé important pour les vies humaines et les biens exposés, le zonage réglementaire rouge est appliqué afin de permettre une gestion des enjeux existants et d'interdire la venue de nouveaux enjeux.

Lorsque le risque d'inondation est jugé peu important, le zonage appliqué dépend d'éléments de contexte développés ci-après.



2.1. Prise en compte de l'aléa

L'aléa inondation est définit dans le Rapport de présentation-Partie I : Etude d'aléas.

2.1.1. Aléa moyen ou fort

Lorsque l'aléa est « moyen » ou « fort », le risque est considéré comme important pour les vies humaines et les biens. Par conséquent, un zonage rouge est appliqué indépendamment de toutes considérations sur l'urbanisation des terrains inondables.

2.1.2. Aléa faible

En zone d'aléa faible, le risque est jugé acceptable pour les vies humaines et les biens. En zone d'aléa faible, des terrains pourront être classé en zonage vert ou en zonage rouge selon le contexte urbain. Pour savoir quel zonage sera appliqué en zone d'aléa faible, il sera nécessaire de considérer l'état de l'urbanisation des terrains considérés comme expliqué ci-après au « § 2.2. Prise en compte des enjeux ».

2.2. Prise en compte des enjeux

De manière générale, ce qui suit dans ce paragraphe ne concerne que les zones en aléa faible puisque dans le § 2.1.1 il a été expliqué qu'en aléa fort ou moyen le zonage rouge était appliqué indépendamment de l'urbanisation existantes.

2.2.1. En zone urbanisée

La zone urbanisée est définie dans le Rapport de présentation – Partie II : recensement des enjeux. Il est rappelé que la notion de zone urbanisée est dissociée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune : elle n'intègre pas systématiquement les zones 1AU ou 2AU du PLU.

La zone urbanisée est représentée dans la carte des enjeux par un trait orange et l'appellation « P. A.U » (pour parties actuellement urbanisées).

On pourra trouver dans les zones urbanisées, les « dents creuses » qui sont par définition entourées de construction de telle manière que représentant peu de surface non bâties (souvent une parcelle) elles sont incluses dans la zone urbanisée.

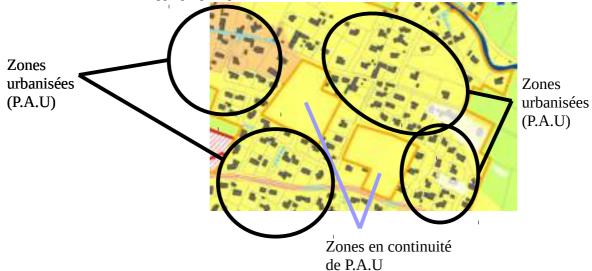
Lorsque des terrains en aléa faible sont contenus à l'intérieur de la zone urbanisée, un zonage vert leur est appliqué.

2.2.2. En dehors de la zone urbanisée

Deux cas peuvent être distinguée selon le tissu urbain rencontré :

• <u>les zones en continuité de zones urbanisées :</u>

Il s'agit de zones de surface trop importante pour être considérées comme des dents creuses mais étant contiguës entre deux ou plusieurs zones urbanisées : un zonage vert sera appliqué pour permettre de terminer l'urbanisation du secteur.

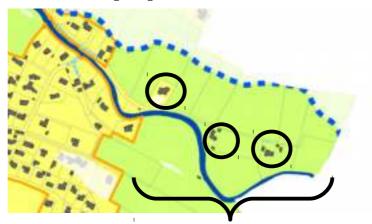


<u>les zones naturelles ou agricoles :</u>

L'article L562-8 du code de l'Environnement indique que les espaces d'expansion de crue doivent être préservés « afin d'assurer le libre écoulement des eaux et la conservation, la restauration ou l'extension des champs d'inondation. »

Par conséquent, les zones non urbanisées, même concernée par un aléa faible, seront préservées de toute urbanisation au titre de la préservation des espaces d'expansion de crues.

Ainsi, des constructions ou groupe de constructions isolées, ne pouvant prétendre à la qualification de zone urbanisée ou de zone en continuités de zones urbanisées, seront classées au sein du zonage rouge.



Bâti discontinu non constitutif de zone urbanisée

2.3. Cas particuliers

2.3.1. Zones inaccessibles pour les services de secours

Des zones urbanisées en aléa faible ou en zone blanche du projet de PPRI, pourront être classées en zonage rouge si en cas de crue elles venaient à être inaccessibles pour les services de secours, avec des moyens conventionnels. Pour mener cette analyse de risque, il faut donc chercher les routes, chemins situés en aléa moyen ou fort sur des longueurs importantes (plusieurs dizaines de mètres) dans la carte des aléas. Ce cas a été identifié sur Idron, notamment sur le groupe scolaire (cf extrait de plans ci-dessous)



Tous les accès autour du groupe scolaire sont situés en aléa moyen : situation d'enclavement en cas de crue



Même si les bâtiments du groupe scolaire sont en aléa faible, le zonage rouge est appliqué .

2.3.2. Zone de rupture d'ouvrage

Une zone rouge de 30 m est appliquée à l'arrière des merlons de terre, digues qui ont été répertoriées dans la carte des aléas (repérés par une ligne orange et hachures orange). Cette bande forfaitaire correspond à un sur-aléa qui prend en compte le risque de rupture de ces ouvrages. Il en résulte que des terrains en aléa faible selon la modélisation de la crue centennale seront classés en zonage rouge, qu'ils soient urbanisés ou non.



Extrait de la carte des aléas



Extrait de la carte réglementaire

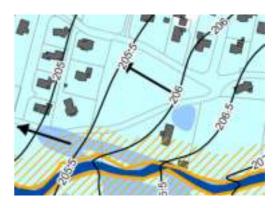
Un grand linéaire de merlon a été relevé par le bureau d'études SAFEGE le long de l'Arriou Merdé et de l'Ousse. Les extraits de carte ci-dessus illustrent le passage de la carte des aléas vers la carte réglementaire à l'arrière des merlons de terre. Sur cet exemple huit constructions sont impactées (en tout ou partie) par un risque de rupture de merlons et donc concerné par le zonage rouge.

2.3.3. Projets communaux

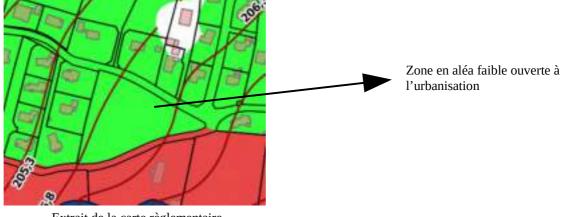
Dans certains cas, pour prendre en compte des éléments de contexte locaux, le principe énoncé au 2.2.2 peut être aménagé de manière à permettre une urbanisation limitée en zone d'aléa faible, toujours en garantissant un espace d'expansion de crue aux cours d'eau. Ces projets doivent être situés en continuité de la zone urbanisée.



Extrait de la carte des enjeux

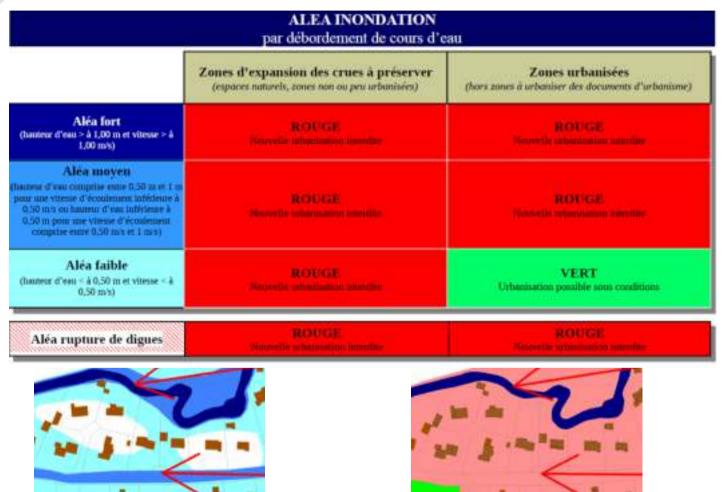


Extrait de la carte d'aléas



Extrait de la carte règlementaire

Synthèse des principes pour la constitution de la carte réglementaire



Les parcelles situées dans l'emprise de la zone inondable et inaccessibles en véhicule terrestre par les services de secours (voie d'accès avec plus de 0,50 m d'eau) seront basculées automatiquement en zone rouge même si celles-ci se situent hors d'eau ou présentent un aléa faible.



Les Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) sont établis en concertation avec les communes et la population.

La révision du plan de prévention du risque d'inondation a été prescrite, par arrêté préfectoral du 25 octobre 2016, sur la commune d'Idron. La révision des PPRI des communes voisines de Bizanos, d'Artigueloutan a été prescrite dans le même temps.

Une réunion a eu lieu en mairie d'Idron le 11 octobre 2016 afin de présenter des premiers résultats de l'étude hydraulique réalisée par SAFEGE. Une rubrique dédiée à la procédure de révision a été créée en avril 2016 sur le site Internet des services de l'État afin d'y verser les documents du dossier de révision et les porter à la connaissance du public.

Une réunion publique a été organisée le 15 septembre 2017 à 18h00 à la Grange du Château d'Idron afin de présenter le projet de PPRI mis en ligne. Mention en a été faite dans les annonces légales du journal « La République », dans ses éditions du samedi 2 et dimanche 3 septembre 2017. Environ 100 personnes ont participé à la réunion.

Par ailleurs, le public a pu s'exprimer au cours du processus de concertation par lettre et courrier électronique émis par intermédiaire d'un formulaire en ligne accessible via le site Internet des services de l'État.

La commune, la communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et la Chambre d'agriculture ont été consultées pour avis sur le projet de révision du PPRI par courrier préfectoral du 28 novembre 2017 : le conseil communal a émis un avis favorable avec une réserve, le conseil communautaire n'a pas délibéré dans le délai imparti de deux mois (avis réputé favorable), la chambre d'agriculture a émis un avis favorable sans réserve. Une réponse à la réserve du conseil municipal a été faite et produite dans le « Bilan de la concertation », document établi pour l'enquête publique pour la révision du PPRI d'Idron.

L'enquête publique pour le PPRI d'Idron s'est déroulée du 30 mai au 29 juin 2018 : 47 personnes se sont exprimées sur le registre d'enquête ouvert à la mairie d'Idron, 23 courriers ou dossiers et 9 courriels ont été émis par des particuliers et transmis au commissaire enquêteur. Le 24 juillet 2018, le commissaire a remis son rapport et ses conclusions, le dossier de PPRI recueillant un avis favorable sans réserve. Des modifications ont été apportées au dossier pour répondre aux engagements pris par les services de l'État et formulées dans son mémoire en réponse au Commissaire enquêteur. Une « Notice explicative sur le PPRi soumis à approbation après conclusions et avis du commissaire enquêteur » développe les modifications qui ont été apportées au dossier de PPRI approuvé suite à sa révision.

